



DÉRACINÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Répondre au risque croissant de déplacement

www.oxfam.org



Le changement climatique contraint déjà des populations à fuir leurs terres et leurs foyers, et expose de nombreuses autres personnes au risque d'un déplacement futur. Les tempêtes surpuissantes, les sécheresses plus intenses, la montée du niveau des mers et d'autres impacts du changement climatique exacerbent les vulnérabilités existantes et la probabilité d'un déplacement, touchant de manière disproportionnée les pays à faible revenu, les femmes, les enfants et les peuples autochtones.

Face à ces réalités grandissantes, il faut une action plus forte pour mettre un terme à la pollution climatique mondiale, soutenir les communautés résilientes, veiller au respect des droits des personnes en transit et développer des stratégies à long terme pour s'assurer que celles et ceux qui seront contraints de partir à l'avenir pourront le faire en toute sécurité et dans la dignité.

© Oxfam International novembre 2017

Ce document a été rédigé par Julie-Anne Richards et Simon Bradshaw. Oxfam remercie Kristen Hite, Tracy Carty, Sarnata Reynolds, Steph Cousins, John Magrath, Anna Coryndon et l'équipe pays d'Oxfam au Bangladesh pour leur assistance dans sa réalisation. Cette étude de cas sur le Bangladesh a gracieusement été préparée par COAST. Les recherches initiales pour Oxfam sur le changement climatique et la mobilité humaine ont été effectuées par Erica Bower. Oxfam remercie également Erica Bower et Heather McGray pour leur contribution dans la révision par les pairs du rapport.

Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78748-102-2 en novembre 2017. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Traduction et relecture : eXceLingua, Laurent Ciarabelli et Armelle Le Comte

Photo de couverture : Tiiria, 11 ans, marche en équilibre sur un cocotier tombé à terre à proximité de la maison de sa famille dans le village de Teoraereke, Tarawa-Sud, Kiribati. La montée du niveau des mers, des vagues de plus en plus hautes, des tempêtes d'une intensité accrue et d'autres pressions provoquent une érosion massive des côtes et des inondations par de l'eau salée. Les pays et les communautés des îles du Pacifique font tout ce qu'ils peuvent pour affronter les réalités du changement climatique, catalyser l'action internationale et réduire les risques de déplacement. Photo : Vald Sokhin/Panos/Oxfam AUS

RÉSUMÉ

Le changement climatique contraint déjà des millions de personnes à fuir leurs terres et leurs foyers, et en expose de nombreuses autres au risque d'un déplacement futur. Les tempêtes surpuissantes, les sécheresses plus intenses et plus longues, la montée du niveau des mers et d'autres impacts du changement climatique exacerbent les vulnérabilités existantes parmi ces populations et la probabilité d'un déplacement contraint.

Si le changement climatique nous affecte tous, les risques de déplacement sont considérablement plus élevés dans les pays à faible revenu et parmi les personnes vivant dans la pauvreté. D'après une analyse d'Oxfam, entre 2008 et 2016, les populations des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire faible ont été cinq fois plus susceptibles d'être déplacées à cause de catastrophes climatiques extrêmes et soudaines que les habitants de pays à revenu élevé.¹ Les femmes, les enfants, les peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables sont par ailleurs touchés de façon disproportionnée.

La perte d'habitations, de moyens de subsistance et de terres ancestrales à cause du déplacement illustre le coût humain et la profonde injustice du changement climatique. Les personnes les moins responsables du changement climatique en sont les premières victimes, alors même qu'elles ont les ressources les plus faibles pour faire face à ces nouvelles réalités. L'incidence et l'impact disproportionnés des déplacements climatiques sont au cœur du cercle vicieux des inégalités : ils en sont une conséquence et viennent les renforcer.

Un déplacement est un événement bouleversant et traumatisant. Mais on peut et l'on doit en faire davantage pour réduire le risque de déplacement climatique et garantir les droits et la protection des personnes contraintes de fuir.

L'une des grandes priorités doit être de réduire bien plus rapidement la pollution climatique mondiale, conformément aux objectifs de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Parallèlement, les communautés doivent recevoir de l'aide pour renforcer leur résilience aux impacts du changement climatique qui ne peuvent plus être évités. Les pays développés, en particulier, doivent rapidement amplifier la décarbonisation de leur économie. Ils doivent par ailleurs accroître les volumes et l'accessibilité du soutien pour permettre aux pays en développement d'évoluer vers un avenir avec 100 % d'énergies renouvelables et de s'adapter aux impacts du changement climatique. Lors de la conférence sur le climat organisée par les Nations unies en 2017 (COP23), les États doivent renouveler leur engagement à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et renforcer considérablement l'action et la coopération internationales visant à mettre un terme à la pollution climatique et à renforcer la résilience des communautés.

Tout en reconnaissant que toutes les mesures possibles doivent être mises en œuvre pour éviter le déplacement, il est également nécessaire de soutenir les stratégies garantissant que celles et ceux qui seront contraints de partir à l'avenir pourront le faire en toute sécurité, dans la dignité et selon leur propre calendrier. Deux nouveaux pactes mondiaux (l'un pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'autre sur les réfugiés) seront en négociation jusqu'à septembre 2018. Il s'agit là d'opportunités cruciales pour garantir la sécurité, la dignité et

Entre 2008 et 2016, les populations des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire faible ont été cinq fois plus susceptibles d'être déplacées à cause de catastrophes climatiques extrêmes et soudaines que les habitants de pays à revenu élevé.

l'élaboration de solutions durables pour les personnes déplacées ou exposées à un risque de déplacement dans un contexte de changement climatique.

Outre les actions et les engagements pris au niveau international, les réponses régionales et nationales joueront un rôle de plus en plus important pour réduire au maximum les déplacements dans un contexte de changement climatique et pour proposer des options viables à celles et ceux qui sont contraints de partir.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, FACTEUR DE DÉPLACEMENTS

Le changement climatique augmente le risque de catastrophes climatiques extrêmes en renforçant la puissance destructrice des tempêtes et des inondations. Parallèlement, la hausse du niveau des mers, le bouleversement des régimes de précipitations, les sécheresses et d'autres changements à évolution lente érodent les terres, les ressources naturelles et la sécurité des populations, exacerbant les vulnérabilités existantes.

En 2016, un an après le passage du cyclone Pam qui a ravagé le Vanuatu, le cyclone Winston a entraîné le déplacement de plus de 55 000 personnes dans les Fidji et a provoqué des pertes et des dégâts dont le coût s'élève à un cinquième du PIB du pays². En 2017, les Caraïbes et le sud-est des États-Unis ont connu une saison des ouragans absolument dévastatrice. Au lendemain de l'ouragan Harvey, l'ouragan Irma a semé le chaos sur plusieurs îles des Caraïbes, dont Barbuda, Saint-Martin et Anguilla, avant de frapper la Floride. Deux semaines plus tard, l'ouragan Maria, parmi les plus puissants jamais enregistrés, dévastait également les Caraïbes en laissant place à la désolation en Dominique et à Porto Rico. En août 2017, de violentes inondations de mousson ont touché plus de 43 millions de personnes au Bangladesh, au Népal et en Inde. Plus de 1 200 personnes ont trouvé la mort et des millions d'autres ont été déplacées³.

Les conséquences de la montée du niveau des mers et d'autres changements à évolution plus lente, comme la désertification, sont de plus en plus évidentes, avec une érosion progressive des ressources et de la sécurité des biens et des personnes, et des communautés confrontées à des choix difficiles. Celles et ceux qui décident de partir dans de telles circonstances n'ont en fait d'autre choix que l'exil. La montée du niveau des mers, alliée à des tempêtes plus intenses, augmente l'érosion des côtes et les inondations. Selon une estimation, à long terme, la montée du niveau des mers résultant d'un réchauffement de 2 °C pourrait entraîner la submersion de terres où vivent actuellement 280 millions de personnes⁴. La perte des terres à cause de l'érosion et des inondations ne fait pas que nuire aux moyens de subsistance et à la sécurité ; elle menace également des liens culturels profonds avec la terre et la mer. L'existence même des atolls à travers le monde, comme Kiribati, Tuvalu et les îles Marshall, est menacée par la montée du niveau des mers.



« Mon plus grand espoir est tout simplement que mon pays subsiste, qu'il ne soit pas rayé de la carte. »

Claire Anterea, Kiribati Climate Action Network.

Claire Anterea, Kiribati Climate Action Network. Photo : Ula Majewski/Oxfam, août 2017

Le changement climatique exacerbe aussi la sécheresse dans de nombreuses parties du monde en bouleversant les régimes de précipitations et en conduisant à des températures plus élevées qui augmentent l'évaporation du sol, ce qui ne fait qu'amplifier les conditions plus sèches. Par exemple, en Afrique de l'Est, les températures plus élevées du fait du changement climatique exacerbent les impacts de la sécheresse⁵, qui menace la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, notamment pour les foyers qui dépendent de l'agriculture pluviale. Les personnes et les familles des régions arides recourent souvent à la migration à court terme pour s'adapter pendant les mauvaises années. Mais les sécheresses de plus en plus graves et fréquentes pourraient les contraindre à se déplacer de manière permanente.



« De toute ma vie, je n'avais jamais vu cela. Nous avons 700 moutons et chèvres. Il ne nous en reste que sept. Cette sécheresse frappe tout le monde. »

Ibado, région Somali, Éthiopie.

Dans la région Somali, en Éthiopie, la sécheresse sévère a contraint les populations pastorales, dont Ibado (en photo) et sa famille, à se déplacer vers des camps provisoires.

Photo : Tracy Carty/Oxfam, mars 2017

La majorité des personnes déplacées suite à des catastrophes climatiques extrêmes et à d'autres effets du changement climatique restent dans leur pays ; certaines sont contraintes de fuir à l'étranger⁶. Pour certaines personnes, le déplacement est permanent ; d'autres ont la chance de retourner chez elles. Sans parler des personnes qui souhaitent ou doivent partir, mais qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour le faire et se retrouvent sans solution.

Le plus souvent, le déplacement est le résultat d'une succession de facteurs et il est difficile d'isoler un facteur d'un autre. La pauvreté chronique, le nombre croissant de personnes vivant dans des zones à risque et divers autres facteurs contribuent à l'intensification du risque de déplacement. La ligne entre des changements brusques et à évolution lente est parfois floue. Par exemple, la hausse du niveau des mers accroît le risque de cyclones tropicaux, les ouragans étant plus fréquents lorsque le niveau de la mer est élevé. Les conditions de vie peuvent devenir de plus en plus hostiles au fil des catastrophes naturelles extrêmes. Le changement climatique peut également exacerber les conditions propices à des conflits et à la violence, les populations se retrouvant en concurrence pour des ressources naturelles qui se raréfient.

L'IMPACT INÉGAL DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES DÉPLACEMENTS

Entre 2008 et 2016, 21,8 millions de personnes en moyenne ont été déplacées en interne⁷. Les catastrophes climatiques extrêmes affectent tous les pays sans distinction de leurs richesses. Si personne n'est à l'abri, les populations les plus susceptibles de devoir fuir sont celles des pays les plus pauvres. D'après l'analyse des données historiques menée par Oxfam, les populations vivant dans des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire faible sont en moyenne cinq fois plus susceptibles d'être déplacées à cause de catastrophes climatiques extrêmes et soudaines que les habitants de pays à revenu élevé⁸. Mais le caractère incomplet des données existantes masque sans doute le véritable impact dans les pays les plus pauvres du monde. En général, le nombre de déplacements enregistrés couvre uniquement les personnes contraintes de fuir suite à une catastrophe climatique extrême et soudaine, mais exclut celles et ceux qui fuient la sécheresse ou un autre événement à évolution lente qui affecte pourtant durement les pays les plus pauvres au monde. Par exemple, Oxfam estime qu'environ 3,2 millions de personnes dans les pays à revenu faible sont des déplacés internes des suites de catastrophes climatiques extrêmes au cours des neuf premiers mois de l'année 2017 (janvier-septembre), dont plus de la moitié à cause de la sécheresse⁹.

Les peuples autochtones sont souvent les plus touchés par le changement climatique et c'est parmi eux que le risque de déplacement est le plus prononcé. Dans de nombreux cas, ces nouveaux défis s'ajoutent à une longue histoire de discrimination et de domination coloniale. Les impacts du déplacement peuvent s'étendre bien au-delà de l'insécurité et de la perte des moyens de subsistance : ils peuvent nuire profondément aux liens ancestraux et culturels profonds d'une communauté avec ses terres.



Hilda Mosby, Masig Island, Torres Strait Islands, Australia.

Photo: Brian Cassey/Oxfam, June 2017

Par ailleurs, les catastrophes et le changement climatique, ainsi que les déplacements qui en résultent, affectent de manière disproportionnée les femmes. En règle générale, les femmes sont en charge de corvées que le changement climatique rend encore plus difficiles, comme l'approvisionnement en eau et en denrées alimentaires¹⁰. Les femmes déplacées sont également désavantagées dans de nombreux projets de relèvement et peuvent rencontrer plus de difficultés pour bénéficier d'une aide¹¹. Les conditions de déplacement favorisent les violences basées sur le genre.

Le changement climatique a également un impact disproportionné auprès de populations spécifiques : les enfants et les jeunes sont très vulnérables lors des catastrophes et pendant les déplacements¹² tout comme les seniors et les personnes en situation de handicap sont souvent négligés lorsqu'il faut se déplacer. Les travailleurs émigrés qui se rendent dans des zones très exposées aux aléas climatiques sont vulnérables parce qu'ils vivent dans des constructions sommaires. Enfin, un grand nombre de personnes ayant fui un conflit se trouvent dans des zones exposées au changement climatique et peuvent être contraintes de fuir une deuxième fois, ou plus, à cause de cela¹³.

LEADERSHIP DE CELLES ET CEUX QUI SONT EN PREMIÈRE LIGNE

S'il est essentiel de reconnaître les effets disproportionnés du changement climatique et des déplacements, il l'est tout autant de reconnaître le rôle crucial des personnes les plus affectées pour identifier des solutions face au changement climatique. De nombreux pays extrêmement vulnérables au changement climatique (comme les pays des îles du Pacifique) prennent le leadership en réponse à cette crise. Cela inclut la mise en œuvre de stratégies sur les énergies renouvelables et de programmes d'adaptation au changement climatique ambitieux, ainsi que des efforts pour catalyser l'action internationale. Les connaissances locales sont essentielles pour identifier des solutions et renforcer la résilience des communautés et les populations locales du monde entier sont en première ligne pour agir contre le changement climatique. Par ailleurs, il est essentiel d'intensifier la participation des femmes et des jeunes dans le processus décisionnel à tous les niveaux, en vue d'apporter des réponses justes et efficaces dans cette lutte.

« Quand on parle de réinstallation, il va de soi qu'il s'agit véritablement d'une solution de dernier recours. Nous sommes chez nous. Personne n'a envie de partir, de s'éloigner de ses racines, ou encore de quitter ceux qui sont en terre ici. Nous voulons tout essayer pour que notre communauté reste. »

Hilda Mosby, habitante d'une île du détroit de Torrès.

Les pays des îles du Pacifique font preuve d'un leadership déterminé en réponse à la crise climatique.

RELEVER LES DÉFIS

Ce contexte de changement climatique et ce risque croissant de déplacement appelle un programme mondial intégré visant à limiter les déplacements, à protéger les droits des personnes en transit et à promouvoir des stratégies garantissant des déplacements sûrs et dignes pour toutes celles et ceux qui seront contraints de fuir à l'avenir.

Limitier les déplacements

La diminution du risque de futurs déplacements exige une rapide intensification des actions déployées pour réduire la pollution climatique mondiale conformément aux objectifs de limitation du réchauffement à 1,5 °C, et donc de réduire considérablement les risques et les impacts du changement climatique. Les pays développés doivent s'engager à réduire davantage les émissions et à intensifier leur soutien pour permettre aux pays en développement d'honorer leurs engagements en matière de réductions des émissions. Le dialogue de facilitation prévu en 2018 pour passer en revue les efforts collectifs déployés pour atteindre l'objectif de température à long terme fixé dans l'Accord de Paris est un rendez-vous clé pour revitaliser l'ambition collective. La limitation des déplacements implique également d'aider les communautés à renforcer leur résilience aux effets du changement climatique. Cela requiert d'étendre la portée et l'accessibilité du financement international pour l'adaptation, ainsi que de garantir des stratégies d'adaptation fortes et inclusives aux niveaux local et national.

Protéger les droits des personnes en transit

Il est indispensable de garantir les droits, le statut et la protection des personnes contraintes de fuir suite aux effets du changement climatique, qu'il s'agisse de personnes déplacées internes ou de personnes devant fuir à l'extérieur des frontières.

Promouvoir des stratégies à long terme pour des déplacements sûrs et dignes

Il convient de planifier dès à présent des stratégies pour s'assurer que les personnes menacées par le changement climatique puissent fuir en toute sécurité dans la dignité et selon leur propre calendrier. Cela implique de développer des voies légales de migration, qui garantissent l'accès à l'éducation, au regroupement familial, à la migration de main-d'œuvre et l'accès aux visas humanitaires. Les stratégies à long terme portant sur le risque de déplacement doivent également mieux prendre en compte les migrations saisonnières, notamment des programmes avancés de mobilité de la main-d'œuvre, pour permettre aux communautés de diversifier leurs moyens de subsistance et d'accroître les ressources disponibles pour s'adapter au changement climatique.

Proposer un financement et des ressources aux personnes contraintes de fuir

Enfin, la communauté internationale est tenue de proposer des ressources et des financements appropriés aux personnes contraintes de fuir, sous la forme d'une aide humanitaire immédiate, d'une assurance contre les risques climatiques, ou en allouant un financement pour compenser les pertes et les dommages résultant du changement climatique, y compris le déplacement.

RECOMMANDATIONS

Négociations internationales sur le climat – l'Accord de Paris :

- La COP23 doit créer toutes les conditions pour permettre la tenue du dialogue de facilitation prévu en 2018. Ce rendez-vous doit être guidé par le rapport spécial sur une hausse de la température de 1,5 °C du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et veiller à un renforcement substantiel de l'action mondiale d'ici 2020.
- Les pays développés doivent accroître considérablement le financement international pour l'adaptation au changement climatique et simplifier en priorité l'accès au financement pour les communautés vulnérables aux aléas climatiques.
- La COP23 doit réaffirmer la nécessité de financer les pertes et les dommages, bien au-delà des 100 milliards de dollars déjà promis pour l'adaptation et l'atténuation, et convenir de la création d'un nouveau mécanisme de financement des pertes et des dommages dans les deux ans.

Le Pacte mondial pour les migrations 2018 doit :

- Réaffirmer la responsabilité internationale de limiter les déplacements en s'attaquant aux causes profondes du changement climatique et aux facteurs de vulnérabilité.
- Soutenir les stratégies à court et à long terme pour garantir des déplacements sûrs et dignes pour les personnes contraintes de fuir à cause du changement climatique, tout en reconnaissant que la réinstallation doit être considérée comme un dernier recours.
- Développer progressivement de nouvelles normes pour gérer les déplacements découlant du changement climatique et pour combler les lacunes en matière de protection juridique, notamment : un processus sur deux ans pour identifier une stratégie d'accueil et de protection incluant une reconnaissance et un statut juridiques pour les personnes contraintes de fuir à l'extérieur des frontières suite à des catastrophes, y compris des épisodes climatiques extrêmes ; un processus à plus long terme pour gérer les migrations et les déplacements en dehors des frontières suite aux effets à évolution lente du changement climatique.

Les réponses nationales et régionales doivent :

- Encourager la création et le renforcement des accords et des programmes de mobilité régionaux, en s'assurant qu'ils sont conçus pour répondre aux besoins des communautés et protéger les migrants de toute exploitation.
- Développer des opportunités en faveur de migrations sûres et régulières pour les personnes susceptibles d'être amenées à fuir de façon permanente, notamment par l'intermédiaire d'accords bilatéraux et multilatéraux, de catégories spéciales de visa et d'arrangements ouverts entre les pays développés et les pays où le risque de déplacement est prononcé.
- Les Programmes Nationaux d'Adaptation (PNA) doivent inclure : une identification précoce des communautés exposées à un risque de déplacement climatique ; une consultation avec et la pleine participation des communautés affectées ; et des stratégies pour soutenir une réinstallation réussie, le cas échéant, en respectant les droits humains et en protégeant les cultures et les moyens de subsistance.

(Un ensemble complet de recommandations est fourni dans la version complète du document d'information.)

INTRODUCTION

Un nombre croissant de personnes sont déracinées par les catastrophes naturelles et perdent leurs moyens de subsistance. Avec la désertification, le changement climatique est aujourd'hui considéré comme un facteur clé du déplacement forcé. Ces personnes ne sont pas réellement des migrants au sens où elles ne choisissent pas de se déplacer. En tant que personnes déplacées de force, elles ne sont pas couvertes par le régime de protection des réfugiés et elles se trouvent dans un vide juridique. Aussi, alors que la nature des déplacements forcés évolue rapidement, les réponses dont dispose la communauté internationale n'ont pas suivi.

António Guterres, alors Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, décembre 2011¹⁴

Les déplacements liés au changement climatique ne sont pas une menace lointaine, mais un péril tout à fait actuel et grandissant affectant des millions de femmes, d'hommes, de garçons et de filles dans le monde entier.

Le changement climatique accroît le risque de catastrophes climatiques extrêmes, notamment les inondations et les tempêtes. En 2016, le nombre de personnes déplacées internes des suites d'une catastrophe climatique extrême s'élevait à 23,5 millions¹⁵. Parallèlement, la montée du niveau des mers, le bouleversement des précipitations et d'autres changements érodent les moyens de subsistance et la sécurité des populations, exposant de nombreuses autres personnes au risque d'un déplacement futur.

D'après une analyse des données sur les nouveaux déplacements entre 2008 et 2016, les populations des pays à revenu faible et intermédiaire faible ont été cinq fois plus susceptibles d'être déplacées à cause de catastrophes climatiques extrêmes et soudaines que les habitants de pays à revenu élevé¹⁶.

Un déplacement est un événement bouleversant et traumatisant ; il illustre le coût humain et l'injustice du changement climatique. Même une migration bénéficiant d'une assistance et d'une planification adéquates peut impliquer de perdre les liens culturels et ancestraux avec la terre et la mer, ainsi que les moyens de subsistance traditionnels¹⁷. Quitter son domicile est difficile dans le meilleur des cas, dévastateur si aucune autre option n'existe.

Les réponses à la menace croissante du déplacement dans le contexte du changement climatique doivent commencer par une action plus soutenue pour limiter les déplacements en s'attaquant aux causes profondes et en renforçant la résilience des communautés. Parallèlement, nous devons encore renforcer la protection et la reconnaissance juridique de celles et ceux qui sont en transit suite à des catastrophes ou au changement climatique. Enfin, tout en reconnaissant que toutes les mesures possibles doivent être mises en œuvre pour éviter le déplacement, dans les cas où la migration est la seule option possible, il est nécessaire de soutenir les stratégies proactives et à long terme garantissant que celles et ceux qui sont contraints de partir peuvent le faire en toute sécurité, dans la dignité et selon leurs propres conditions.

Entre 2008 et 2016, les populations des pays à revenu faible et intermédiaire faible ont été cinq fois plus susceptibles d'être déplacées à cause de catastrophes climatiques extrêmes et soudaines que les habitants de pays à revenu élevé.

La première partie du présent document explore les différentes façons dont le changement climatique favorise les déplacements, avec notamment la hausse du niveau des mers, les ouragans, la sécheresse et la chaleur extrême. Il y sera question des changements soudains et à évolution lente, ainsi que de l'interconnexion entre le changement climatique et d'autres pressions migratoires.

La décision de fuir est souvent difficile et motivée par divers facteurs : conflit, oppression, pauvreté, insécurité alimentaire ou catastrophes naturelles. Le changement climatique peut accroître ces menaces, qui sont encore exacerbées par les inégalités, des États faibles et fragiles et d'autres facteurs¹⁸. Le point de basculement peut différer d'une personne ou d'une famille à une autre. Pour certaines personnes, le déplacement est permanent ; d'autres ont la chance de retourner chez elles. D'autres encore souhaitent ou doivent partir, mais ne disposent pas des ressources suffisantes pour le faire et se retrouvent sans solution¹⁹. La plupart des personnes qui se déplacent le font dans leur propre pays²⁰, tandis que d'autres peuvent être contraintes de fuir à l'étranger.

La deuxième partie du présent document explore l'incidence et l'impact disproportionnés du déplacement découlant du changement climatique dans les pays pauvres, ainsi que sur les femmes, les enfants, les peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables. Elle décrit en quoi le déplacement est une conséquence des inégalités et renforce encore celles-ci, et comment les personnes en situation de pauvreté et les autres populations vulnérables paient le véritable coût de l'impact du secteur des combustibles fossiles et des modes de vie non durables.

La troisième partie décrit les champs d'action à privilégier en réponse au risque croissant de déplacement lié au changement climatique. Le présent document conclut avec des recommandations spécifiques sur les actions à mener dans le cadre de l'Accord de Paris, des pactes mondiaux sur la migration et les réfugiés, et d'autres initiatives à l'échelle régionale et nationale.

1 IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE CONTRAIGNANT LES POPULATIONS À FUIR

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le monde, les populations sont deux fois plus exposées à fuir des catastrophes qu'elles ne l'étaient dans les années 1970²¹. La fréquence et l'intensité grandissantes des aléas climatiques²², le nombre croissant de personnes vivant dans des zones à risque et la vulnérabilité chronique des populations sont autant de facteurs contribuant à l'intensification des déplacements résultant d'une catastrophe naturelle²³. Sur les 24,2 millions de déplacés internes à cause de catastrophes soudaines en 2016, 23,5 millions avaient fui des catastrophes climatiques, notamment des tempêtes et des inondations²⁴. Ce chiffre est plus de trois fois supérieur au nombre de personnes déplacées suite à un conflit ou à des violences²⁵.

En 2016, les nouveaux déplacés des suites d'une catastrophe climatique étaient plus de trois fois plus nombreux que ceux fuyant un conflit ou la violence.

Sans une action plus forte pour s'attaquer aux causes profondes du changement climatique et renforcer la résilience face à son impact, cette tendance devrait s'aggraver. Le changement climatique amplifie les menaces en augmentant le risque de déplacement découlant de catastrophes climatiques soudaines (ouragans, feux de forêt, inondations et glissements de terrain) qui détruisent les habitations et les moyens de subsistance des communautés. Parallèlement, la lente hausse du niveau des mers, le bouleversement des régimes de précipitations, l'augmentation des températures et d'autres changements peuvent éroder progressivement les moyens de subsistance et la sécurité jusqu'à contraindre les populations affectées à fuir.

Les événements à évolution lente, comme la hausse du niveau des mers, la fonte des glaciers et la désertification, s'accompagnent de difficultés particulières pour les personnes devant gérer les impacts de ces événements. En général, les impacts se ressentent de manière progressive, avec la lente érosion des ressources et des moyens de subsistance, et confrontent les familles affectées à des choix difficiles. Les personnes disposant de ressources suffisantes peuvent fuir avant que le risque ne devienne évident pour d'autres, si bien qu'elles peuvent être considérées à tort comme des migrants économiques plutôt que des personnes contraintes de fuir à cause du changement climatique. D'autres choisissent de rester, ne voulant pas se risquer à migrer en abandonnant leurs principales ressources : la terre, l'océan, une habitation et leurs moyens de subsistance. D'autres encore restent car ils sont culturellement attachés à leurs terres ou à la mer, ainsi qu'à la communauté et à la culture qui sont les leurs. Mais rester trop longtemps peut aussi éroder les ressources et enfoncer encore plus les populations dans la pauvreté.

Même si elles ont parfois le temps de planifier leur départ, il convient de reconnaître que les personnes qui fuient suite à des impacts climatiques à évolution lente sont contraintes à un déplacement non souhaité. À ce titre, elles méritent de bénéficier d'une aide pour gérer ces impacts.

LA HAUSSE DU NIVEAU DES MERS MENACE LES TERRES ET LES HABITATIONS

Le niveau de la mer devrait augmenter de 30 cm à 2 m d'ici 2100. De récents travaux suggèrent même que cette fourchette est sans doute nettement sous-estimée²⁶. La hausse du niveau des mers, couplée à des tempêtes plus fortes et plus fréquentes et aux grandes marées, est à l'origine d'inondations dans les zones littorales submersibles. L'augmentation de la fréquence, de la gravité et de la durée des inondations côtières, la plus forte érosion des plages et les inondations par les eaux souterraines incitent les communautés à fuir²⁷. Selon une estimation, à long terme, la montée du niveau des mers résultant d'un réchauffement de 2 °C pourrait entraîner la submersion de terres où vivent actuellement 280 millions de personnes²⁸.

En valeur absolue, les 10 pays comptant le plus de personnes affectées par la hausse du niveau des mers sont la Chine, l'Inde, le Bangladesh, le Vietnam, l'Indonésie, le Japon, les États-Unis, les Philippines, l'Égypte et le Brésil²⁹. Mais rapporté à la part de la population susceptible d'être affectée, certaines nations insulaires font face à un risque beaucoup plus fort.

L'existence même des atolls à travers le monde est menacée par la montée du niveau des mers. Alors qu'elles sont souvent étiquetées comme des « petits états insulaires », ces nations comme d'autres pays des îles du Pacifique sont en réalité de « grands états océaniques », car ils sont les gardiens de grandes étendues d'océan. Par exemple, la zone économique exclusive de Tuvalu est 27 000 fois supérieure à la superficie émergée de l'archipel³⁰. Pour les atolls et les autres gros états océaniques, l'économie, la culture, l'identité et les moyens de subsistance sont liés à l'océan de manière inextricable.

La hausse du niveau des mers, qui peut à long terme aboutir à la submersion complète des atolls, pose donc une problématique particulièrement complexe aux atolls, notamment la capacité de conserver la souveraineté sur la terre et la mer et éviter à leurs citoyens de devenir apatrides³¹.

« Nous ne pouvons pas partir. Nous ne voulons pas partir. C'est chez nous, et ce sont nos terres. Mais le problème se fait de plus en plus pressant. »

Tinaai Teaua, membre du réseau Kiribati Climate Action Network.

ÉTUDE DE CAS KIRIBATI

Photos : Ula Majewski/Oxfam, juillet/août 2017



Il y a quelques années à peine, ces terres (photo de gauche) dans le village de Tebunginako sur l'atoll Abaiang étaient utilisées pour cultiver des bananes, le taro et d'autres cultures vivrières. Elles sont désormais régulièrement inondées à marée haute

Kiribati est un grand état océanique composé de 32 atolls et d'une île corallienne surélevée, réparti sur plus d'un million de kilomètres carrés dans l'océan Pacifique central et comptant environ 110 000 habitants. La quasi-totalité des terres de Kiribati, notamment le Tarawa-Sud qui constitue la partie la plus peuplée de l'archipel, se trouve à moins de trois mètres au-dessus du niveau de la mer. Kiribati est considéré comme l'un des pays les plus exposés au monde aux effets du changement climatique.

La montée du niveau des mers, des vagues plus hautes et des tempêtes d'une intensité accrue inondent les terres où sont cultivées les denrées alimentaires des communautés autochtones et contaminent les fines nappes phréatiques qui alimentent les locaux en eau douce. Ces menaces sur l'eau et la sécurité alimentaire sont aggravées par le bouleversement des régimes météorologiques, l'acidification des océans et d'autres effets du changement climatique.



« Il y avait ici un grand mwaneaba [lieu de réunion], des habitations et de nombreux arbres. Tout a disparu. Il ne reste que la mer, les pierres et la plage. Partir, pour aller où ? »

Uriano Kaitabwa, 34 ans se tient sur la plage où se trouvait autrefois sa maison. Derrière lui, ce qui ressemble à un rocher dans le lagon correspond aux restes d'une station-service. Uriano est l'une des nombreuses personnes à Tebunginako à avoir perdu son habitation et ses jardins à cause de la mer. Il a été contraint de s'installer sur un petit lopin de terre dans le village. Certaines parties du village sont désormais complètement submergées. Voici son témoignage : « *Il y avait ici un grand mwaneaba [lieu de réunion], des habitations et de nombreux arbres. Tout a disparu. Il ne reste que la mer, les pierres et la plage. Partir, pour aller où ?* »

À l'autre extrémité d'Abaiang, le village de Tebontebike connaît également une forte érosion et d'importantes inondations.



« Nous devons souvent fuir dans les terres. Nous sommes très tristes, car nous savons que la mer n'arrêtera jamais de grignoter nos terres. »

« Je n'ai envie d'aller nulle part ailleurs », explique Maria Tekaie, 65 ans. « Je veux rester ici à Kiribati car il y fait bon vivre, et parce qu'on a un accès facile à la nourriture. Le conseil a essayé de protéger les terres. Des digues ont été créées, mais la mer est plus forte et a fait beaucoup de dégâts. Tout le monde cultive le taro ici, mais la mer a tout détruit sur son passage. Nous devons souvent fuir dans les terres. Nous sommes très tristes, car nous savons que la mer n'arrêtera jamais de grignoter nos terres. »

La menace croissante d'un déplacement résultant du changement climatique est un sujet sensible et complexe à Kiribati. Les communautés et les représentants gouvernementaux sont catégoriques : la réinstallation doit être considérée comme un dernier recours, et tout sera mis en œuvre pour éviter les déplacements. Les Gilbertins (citoyens de Kiribati) craignent non seulement de perdre leurs moyens de subsistance et leur sécurité, mais également l'impact d'un déplacement sur leur culture et leur identité, leur souveraineté et le lien profond qu'ils entretiennent avec leurs terres et la mer.



« Mon plus grand espoir est tout simplement que mon pays subsiste, qu'il ne soit pas rayé de la carte », confesse Claire Anterea, leader au sein du réseau Kiribati Climate Action Network. « J'espère que mon peuple va rester ici, dans ce milieu qui lui est cher et où nos parents et nos ancêtres sont enterrés. Voilà ce que je souhaite à mon pays, que les choses restent aussi simples et aussi belles qu'elles l'ont toujours été. »

« Mon plus grand espoir est tout simplement que mon pays subsiste, qu'il ne soit pas rayé de la carte. J'espère que mon peuple va rester ici, dans ce milieu qui lui est cher et où nos parents et nos ancêtres sont enterrés. Voilà ce que je souhaite à mon pays, que les choses restent aussi simples et aussi belles qu'elles l'ont toujours été. »



« La terre est essentielle », explique Tinaai Teaua, autre membre du réseau Kiribati Climate Action Network. « Nous ne pouvons pas partir. Nous ne voulons pas partir. C'est chez nous, et ce sont nos terres. Nous devons rester ici. Mais le problème se fait de plus en plus pressant. »

« Mon message au monde ? Venez nous voir. Découvrir ce qu'est notre culture. Notre fierté d'être Gilbertins. Le message phare est de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Cet objectif est déjà convenu, reste désormais à tenir parole. »

À l'instar de nombreux pays des îles du Pacifique, Kiribati continue d'être confronté à des défis de taille pour accéder à l'aide et au financement international pour l'adaptation au changement climatique, en raison de la nature bureaucratique et complexe des mécanismes de financement³². Le besoin d'accéder à une aide adéquate pour l'adaptation au changement climatique est urgent et de plus en plus pressant. L'une des priorités est d'accroître la capacité locale à accéder et à gérer les fonds. Parallèlement, les financeurs de la lutte contre le changement climatique, notamment le fonds vert pour le climat, doivent faciliter l'accès au financement pour divers pays, y compris Kiribati.

Toutefois, même si les Gilbertins sont pleinement concentrés sur l'adaptation aux effets du changement climatique et la limitation du risque de déplacement, les projections les plus conservatrices concernant la hausse du niveau des mers au cours du XXI^e siècle confirment que Kiribati devrait perdre une grande portion de sa superficie.

Face à cette menace à long terme, le précédent président Anote Tong avait commencé à mettre en œuvre des politiques pour veiller à ce que les personnes qui seront contraintes de fuir puissent *migrer avec dignité*. Cette approche inclut les composantes suivantes : faciliter la migration saisonnière ou permanente pour les personnes qui souhaitent fuir dès à présent ou dans les années à venir, reconnaître que cela contribuera à la création d'importantes communautés de Gilbertins expatriés qui pourront absorber un grand nombre de migrants à plus long terme et effectuer des versements à celles et ceux qui restent à Kiribati, et relever le niveau de qualification disponible à Kiribati pour rendre les Gilbertins plus attrayants comme migrants³³. Un rapport de 2016 de l'Université nationale australienne et de la Banque mondiale proposait un accord de libre accès aux atolls d'Australie et de Nouvelle-Zélande qui ouvrirait le marché du travail aux Gilbertins³⁴. Dans un acte de solidarité régionale, le gouvernement des Fidji autorise les citoyens de Kiribati et de Tuvalu à s'installer de façon permanente aux Fidji s'ils devaient quitter leur île³⁵.

Le cas de Kiribati souligne la nécessité de renforcer l'action internationale afin de limiter les effets du changement climatique et d'intensifier l'aide auprès des communautés vulnérables. Parallèlement, des stratégies sont requises sur le long terme pour s'assurer que les personnes qui sont contraintes de se déplacer puissent migrer de façon sûre et digne, avec la garantie de leur légitimité et de leur souveraineté sur leurs terres et sur la mer.

Les militantes et les femmes leaders de la société civile sont aux avant-postes des efforts déployés pour renforcer la résilience des communautés et inciter les États du monde entier à s'investir davantage dans la lutte contre le changement climatique afin que les Gilbertins ne soient pas forcés de fuir.

CATASTROPHES NATURELLES EXTRÊMES

Les températures plus élevées à la surface et le taux d'humidité accru dans l'atmosphère à cause de l'évaporation accélèrent la fréquence des tempêtes, notamment des cyclones tropicaux³⁶. Si le changement climatique n'a pas obligatoirement une grande influence sur le nombre total de tempêtes, celles qui se déclarent peuvent se révéler plus puissantes et destructrices³⁷.

Le cyclone tropical le plus puissant ayant jamais touché un territoire (le typhon Haiyan/Yolanda en 2013), le plus puissant jamais enregistré dans l'hémisphère sud (cyclone Winston en 2016)³⁸ et deux des plus puissants enregistrés dans l'Atlantique (les ouragans Irma et Maria en 2017) sont tous survenus ces dernières années.

En 2016, les tempêtes ont provoqué le déplacement de 12,9 millions de personnes dans le monde³⁹. Le cyclone Winston a frappé quelque 540 000 personnes dans les Fidji, soit 62 % de la population⁴⁰. Dans un grand nombre des zones les plus durement touchées, les populations luttent déjà avant la tempête avec la sécheresse et les pénuries d'eau engendrées par El Niño⁴¹. Le cyclone Winston a tué 44 personnes, endommagé ou détruit plus de 30 000 habitations et contraint plus de 55 000 personnes à se déplacer. Les pertes et dommages s'élevaient à environ 1/5 du PIB des Fidji⁴². Malgré l'accent mis sur des reconstructions plus sûres et l'attention portée aux besoins du pays en matière de protection, plusieurs milliers de personnes vivaient toujours dans des tentes ou dans des abris temporaires un an plus tard dans les zones les plus touchées⁴³.

En 2017, les Caraïbes et le sud-est des États-Unis ont connu une saison des ouragans absolument dévastatrice. En août, l'ouragan Harvey a causé d'importantes inondations au Texas et en Louisiane, poussant des milliers de personnes à vivre dans des abris temporaires. Après l'ouragan Harvey, l'ouragan Irma a semé le chaos sur plusieurs îles des Caraïbes, dont Barbuda, Saint-Martin et Anguilla, avant de frapper la Floride. Deux semaines plus tard, l'ouragan Maria, parmi les plus puissants jamais enregistrés, dévastait également les Caraïbes en laissant place à la désolation en Dominique et à Porto Rico.

Le changement climatique contribue également à l'extrême abondance des précipitations⁴⁴. En 2015 et en 2016, 7,9 millions et 3,6 millions de personnes respectivement ont été déplacées en Asie du Sud, dont une majorité suite aux inondations et aux glissements de terrain causés par les précipitations accompagnant une mousson et des tempêtes particulièrement intenses⁴⁵. En août 2017, de violentes inondations de mousson ont touché plus de 43 millions de personnes au Bangladesh, au Népal et en Inde. Au moment où nous écrivons ces lignes, 1 200 personnes ont trouvé la mort et des millions ont été déplacées⁴⁶.

Lorsque des catastrophes naturelles contraignent les populations à fuir leur domicile, la plupart tentent de retourner au plus vite chez elles. Mais leur réinstallation est souvent impossible en raison des défis inhérents à la reconstruction et d'une aide insuffisante. Elles peuvent ainsi garder leur statut de personnes déplacées pendant des mois, voire des années⁴⁷. La scolarité est interrompue et les populations sont privées de leurs moyens de subsistance, ce qui aggrave leur vulnérabilité. D'autres événements peuvent les pousser à se déplacer une deuxième ou une troisième fois. Lorsque les catastrophes deviennent trop fréquentes, certains choisissent de ne plus revenir.

ÉTUDE DE CAS BANGLADESH



Avec sa forte densité de population et ses terres submersibles, le Bangladesh est considéré comme l'un des pays les plus exposés au monde aux effets du changement climatique⁴⁸. Dans les régions côtières, la hausse du niveau des mers couplée à de puissants cyclones tropicaux et à des tempêtes d'une intensité accrue poussent les communautés à quitter leurs habitations et leurs terres⁴⁹. Dans les régions continentales, l'érosion des berges fluviales provoquée par des précipitations de mousson intenses vient exacerber le risque d'inondation, déjà extrême, privant chaque année des milliers de personnes de leurs terres et de leur logement⁵⁰.

D'après une étude de 2010, le changement climatique serait déjà à l'origine du déplacement de six millions de personnes au Bangladesh⁵¹. Il y a dix ans, le Premier ministre du Gouvernement du Bangladesh citait une estimation et avertissait qu'une hausse d'un mètre du niveau des mers (ce qui est tout à fait conforme aux prévisions pour le siècle actuel) provoquerait le déplacement de 25 à 30 millions de personnes⁵².

Au-delà de ces statistiques ahurissantes, il y a des familles déracinées, des moyens de subsistance ravagés et une grande peur de l'avenir.

Photos : COAST (partenaire de campagne et de plaidoyer d'Oxfam au Bangladesh), août 2017

Nasiruddin (photo ci-contre, en haut) et Rahmat Ullah (photo ci-contre, en bas) sont originaires du district de Takurgaon dans le nord du Bangladesh, l'un des 30 districts durement touchés par les inondations récentes, qui sont parmi les pires jamais rencontrées. Leurs rizières, leurs plants de jute et leurs propriétés ayant été dévastés, ils n'ont eu d'autres choix que de fuir avec leurs familles vers Dhaka. Ils s'épuisent tous les jours sur leur rickshaw, même sous des trombes d'eau, pour essayer de gagner leur vie, mais en tant que nouveaux arrivants ils ne connaissent pas encore tous les recoins de la ville.



Nasiruddin vivait avec sa femme et ses deux filles à Takurgaon avant d'être contraint de fuir. Nasiruddin craint désormais ne pas avoir les moyens de scolariser son aînée. Rahmat Ullah partage les mêmes préoccupations pour ses deux fils. Il n'y avait pas d'emploi dans son village après les inondations, et sa famille ne pouvait plus subvenir à ses besoins à Takurgaon. À l'instar de nombreux migrants vers Dhaka, ils vivent désormais dans l'une des nombreuses zones d'installation informelle de la ville. Dhaka est l'une des villes qui connaît la plus forte croissance démographique, l'une des plus densément peuplées et l'une des villes où il fait le moins bon vivre au monde.



« Nous avons tout perdu. La mer a tout avalé. »

Moneja Begum est originaire de l'île de Kutubdia, dont les terres sont submersibles, dans le sud-est du Bangladesh. En 1991, la région a été frappée par l'un des cyclones tropicaux les plus meurtriers jamais enregistrés. Moneja a perdu cinq membres de sa famille, ainsi que son bateau de pêche. La famille a

migré à Cox's Bazar, la capitale du district qui se trouve sur le continent. Elle y a construit une modeste maison dans le bidonville de « Kutubdia Para », qui accueille un nombre toujours croissant de personnes contraintes de fuir Kutubdia. Dans les années 1960, l'île avait une superficie de 60 km². Cette superficie est aujourd'hui de seulement 25 km². Moneja a deux filles et un fils. Son mari est manoeuvre sur un bateau. « Nous avons tout perdu », précise-t-elle. « La mer a tout avalé. »

La vulnérabilité extrême du Bangladesh au changement climatique est due non seulement à sa position géographique singulière, à son exposition aux aléas climatiques, mais également à sa pauvreté chronique⁵³. L'adaptation au changement climatique est une priorité nationale et le pays a été salué pour ses efforts et ses réalisations à ce jour⁵⁴. Le Bangladesh est à la pointe des initiatives communautaires en faveur de l'adaptation conçues pour renforcer la résilience des communautés (et des femmes) aux effets du changement climatique⁵⁵. Cela inclut notamment de permettre aux communautés de mieux anticiper et de mieux se préparer aux catastrophes naturelles, ainsi que d'accroître la participation des communautés dans le processus décisionnel local et national. Malgré tous ces efforts, le Bangladesh doit faire face aux défis graves et permanents du changement climatique, soulignant la nécessité d'une intervention urgente de la communauté internationale.

SÉCHERESSE

Les sécheresses ont un énorme impact sur le déplacement des personnes. Cet impact n'apparaît souvent pas dans les statistiques et les chiffres officiels. Le changement climatique exacerbe la sécheresse en bouleversant les régimes de précipitations (avec de nombreuses zones arides privées encore davantage de pluie) et en conduisant à des températures plus élevées qui augmentent l'évaporation du sol, ce qui ne fait qu'amplifier les conditions arides⁵⁶.

La zone affectée par la sécheresse s'est étendue depuis les années 1970, avec des épisodes de sécheresse plus longs et plus intenses, sur des régions plus vastes, notamment dans les zones tropicales et subtropicales⁵⁷. En 2009, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avançait le chiffre de 1,6 milliard de personnes touchées par des sécheresses sur les 30 années précédentes, soit plus du double que les quelque 718 millions de personnes frappées par des tempêtes⁵⁸. Même si la plupart des migrations découlant de la sécheresse sont provisoires, en moyenne 5,1 millions de personnes par décennie ont migré de façon permanente en dehors des zones très exposées à la sécheresse entre les années 1970 et les années 1990 : 2,3 millions en Afrique, 2,3 millions en Asie centrale et du Sud et le reste dans les Caraïbes et en Asie du Sud-Est⁵⁹.

La décision de migrer pendant un épisode de sécheresse est difficile. Une sécheresse menace la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, notamment pour les foyers qui dépendent de l'agriculture pluviale. Les personnes et les familles des régions arides recourent souvent à la migration à court terme pour s'adapter pendant les mauvaises années ou les mauvaises saisons. Mais la plus grande fréquence des sécheresses et l'imprévisibilité des précipitations ont changé la donne pour de nombreux foyers qui ne peuvent plus se contenter de

« Nous avons 700 moutons et chèvres. Il ne nous en reste que sept. Cette sécheresse frappe tout le monde. »

Ibado, éleveur, Éthiopie

ces migrations saisonnières ou provisoires. Pour eux, la situation se détériore, si bien qu'ils sont plus susceptibles de migrer de façon permanente⁶⁰. Les sécheresses récurrentes épuisent les ressources des populations affectées, notamment leurs finances, leurs semences et leur bétail, ce qui amenuise leur capacité à compenser les effets d'une sécheresse. Autrement dit, plus les épisodes de sécheresse s'enchaînent, plus le nombre d'agriculteurs et d'éleveurs qui décident de migrer est important⁶¹.

Bien qu'il semble incontestable que la sécheresse incite les personnes affectées à fuir, il convient de reconnaître que la sécheresse à elle-seule n'est généralement pas un facteur de déplacement. La pauvreté chronique, la lenteur des réponses internationales aux crises, une piètre gouvernance et d'autres facteurs y contribuent aussi⁶².

Dans de nombreuses situations, une sécheresse permanente peut exacerber les facteurs d'un conflit ou des violences⁶³, si bien que les personnes contraintes de fuir dans ces circonstances sont souvent comptabilisées comme des migrants d'un conflit plutôt que d'un aléa climatique. Ce constat peut minimiser les effets du changement climatique et aggraver les préjudices sur les pays instables et la piètre gouvernance. Il serait plus pertinent de les considérer comme des pays pauvres confrontés à des conditions autres et très difficiles qui ne sont pas de leur fait. Cela atteste de l'injustice du changement climatique et pourrait contribuer davantage à l'élaboration de solutions portant sur les véritables facteurs de déplacement.

ÉTUDE DE CAS : SÉCHERESSE, DÉPLACEMENT ET POPULATIONS PIÉGÉES EN ÉTHIOPIE

L'Afrique sub-saharienne est particulièrement exposée à la sécheresse, une situation encore aggravée par le changement climatique. Au Sahel, les températures saisonnières ont déjà augmenté de 1,5–2 °C, tandis que les épisodes de sécheresse et de précipitations aléatoires ont augmenté au cours des 40 dernières années⁶⁴. La sécheresse qui frappe l'Afrique de l'Est à l'heure actuelle est la pire jamais vécue de mémoire d'homme⁶⁵. S'ajoutant à une période sèche de trois décennies⁶⁶, à trois ans de très faibles précipitations et à des températures élevées, elle a épuisé la capacité des populations locales à faire face⁶⁷.

Dans la Corne de l'Afrique, le changement climatique a exacerbé les effets de la sécheresse, qui, cumulée au conflit, à la pauvreté chronique et à la vulnérabilité, a provoqué le déplacement de 3,7 millions de personnes en Éthiopie, en Somalie et au Kenya, et plongé 15 millions de personnes en situation de grave insécurité alimentaire⁶⁸. Une grande part des personnes déplacées sont des enfants particulièrement vulnérables à la violence et aux abus. Lors du précédent épisode de sécheresse de 2010–2011, le nombre de mariages de filles mineures « échangées » contre du bétail a augmenté tandis que les familles luttent pour leur survie⁶⁹.

Des camps provisoires ont été créés pour venir en aide aux populations affectées. Ibado, 60 ans (photo ci-dessous), vit désormais avec ses neufs petits-enfants et leurs parents dans le camp provisoire de Bodadere dans la région

Somali dans le sud de l'Éthiopie. Comme la plupart des autres personnes vivant ici, elle vient d'une famille de nomades et n'avait jusqu'à présent jamais vécu dans un camp.



« De toute ma vie, je n'avais jamais vu cela. Nous avons 700 moutons et chèvres. Il ne nous en reste que sept. Je n'ai jamais vécu dans un camp avant, c'est cette sécheresse qui m'a obligée à le faire. Cette sécheresse frappe tout le monde⁷⁰. »

Photo : Tracy Carty/Oxfam, mars 2017

Howa (photo ci-dessous) vit avec cinq de ses sept enfants dans un petit abri de bois couvert de peaux d'animaux dans un camp provisoire dans la zone de Siti de la région Somali. Elle a perdu plus de 500 bêtes à cause de la sécheresse. Son mari est parti à Djibouti pour chercher un travail. Sans argent, elle ne peut rien s'acheter sur les marchés et lutte pour survivre. Elle explique : « *Il n'y a pas de travail au village. Il n'y a rien à faire. Je vais chercher de l'eau et du bois de chauffage, et je récupère le maïs distribué par le Programme alimentaire mondial.* »



« Il n'y a pas de travail au village. Il n'y a rien à faire. Je vais chercher de l'eau et du bois de chauffage, et je récupère le maïs distribué par le Programme alimentaire mondial. »

Photo: Abbie Trayler-Smith/Oxfam, 2016

CHALEUR EXTRÊME

D'après l'Organisation internationale pour les migrations⁷¹, l'expansion des zones très chaudes dans certaines parties du monde représente potentiellement un important facteur d'incitation à migrer : « Même avec les scénarios les plus optimistes prévoyant une hausse minimale des températures dans le monde, des millions de personnes ne seront potentiellement plus en mesure d'assurer leurs activités quotidiennes pendant les périodes chaudes de l'année sur leur lieu d'origine, que ce soit dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire comme dans les pays développés⁷². »

Les épisodes de chaleur extrême deviennent déjà plus intenses, plus longs et plus fréquents avec l'augmentation de la température moyenne dans le monde. Ces épisodes provoquent déjà des décès, des maladies et une baisse de la productivité parmi la main-d'œuvre qui travaille à l'extérieur partout dans le monde⁷³.

Au cours de l'été 2015, l'une des plus mortelles vagues de chaleur jamais enregistrées a tué plus de 3 700 personnes en Inde et au Pakistan⁷⁴. Une étude récente affirme que si les émissions mondiales de gaz à effet de serre restent sur cette même trajectoire, l'Asie du Sud, où vit un cinquième de l'humanité, pourrait connaître des vagues de chaleur estivales dont les niveaux combinés de chaleur et d'humidité dépassent le seuil critique à la survie de l'être humain sans protection⁷⁵. Même avec un maintien de la hausse des températures à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels, Karachi au Pakistan et Calcutta en Inde pourraient rencontrer chaque année des conditions équivalentes à la terrible vague de chaleur de 2015⁷⁶. D'après une grande étude menée en 2014, le stress thermique constituerait un facteur de migration plus fort qu'une inondation au Pakistan⁷⁷. Certaines parties du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pourraient connaître des températures encore plus élevées⁷⁸.

En Europe, d'ici 2100, des vagues de chaleur plus fréquentes pourraient multiplier par 50 le nombre de décès imputables à la chaleur chaque année⁸⁰.

Dans le sud de l'Asie et dans de vastes étendues en Afrique et en Amérique centrale, une grande partie de la population dépend de l'agriculture de subsistance qui requiert de longues heures de labeur sous le soleil. Cela pourrait devenir intenable. Avec des cultures à l'abandon qui dépérissent, des troupeaux décimés et sans autre moyen de gagner sa vie, « la pérennité des activités de la vie quotidienne dans les pays tropicaux et subtropicaux du monde [...] est menacée »⁸¹. Des déplacements forcés seront pour ainsi dire inévitables.

Hélas, l'exode vers les villes pour tenter d'échapper à la chaleur dans les zones rurales peut se révéler contre-productif, surtout pour celles et ceux vivant dans des camps informels. En effet, du fait de l'îlot thermique créé par des bâtiments denses, des toits sombres, le béton et la chaleur résiduelle, les zones urbaines sont en général plus chaudes de 3 °C que les zones environnantes. Pire encore : les zones urbaines se rafraîchissent nettement plus lentement la nuit. En soirée, l'écart de température entre une zone urbaine et une zone rurale peut atteindre 12 °C⁸². Le nombre de décès des suites d'une vague de chaleur atteint son maximum lorsque la chaleur n'offre plus aucun répit et lorsque le fort taux d'humidité ne permet plus à la transpiration de réguler la température du corps.

« Les températures ne sont plus du tout les mêmes. L'été n'a jamais été si chaud, mais cette année il est même difficile de travailler dans les champs le matin. Il fait si chaud que notre corps est couvert de cloques. »

Seken Ali, agriculteur, Pangsha, Rajbari, Bangladesh⁷⁹

Conséquence possible : un coup de chaleur soudain. De nombreuses grandes villes de la région du Golfe pourraient franchir le seuil critique à la survie de l'être humain, même dans des espaces ombragés et bien ventilés. Ce seuil « n'a à notre connaissance [...] encore jamais été enregistré nulle part sur Terre »⁸³.

DES « PHÉNOMÈNES EXTRÊMES » QUI DEVIENNENT LA NORME

La frontière entre « phénomènes extrêmes » et « phénomènes à évolution lente » peut se troubler lorsque la fréquence des événements extrêmes s'intensifie. Le cas échéant, les populations doivent procéder à un choix difficile : cette « nouvelle normalité » est-elle tolérable ? Si elle ne l'est pas, à quel moment et où faut-il partir ?

Le district de Kralanh au Cambodge illustre bien cette situation. En juillet 2000, une mousson et des précipitations abondantes et précoces ont provoqué des inondations au Cambodge. Ces inondations ont été décrites comme la catastrophe naturelle la plus dévastatrice du pays depuis des décennies, et les observateurs ont constaté qu'elle a marqué un tournant en étant la première d'une longue série de catastrophes les années suivantes. En 2002, la région a été frappée par la sécheresse, puis par des inondations qui ont saccagé les récoltes. Entre 2003 et 2006, les précipitations n'ont pas été suffisantes, affectant la production de riz de nombreuses familles. En 2007, l'épisode de sécheresse a été particulièrement marqué. Enfin en 2009, d'importantes inondations ont submergé des milliers d'hectares de rizières, anéantissant la récolte de nombreuses familles. Ces chocs ont causé d'importants dégâts, car leur rapprochement n'a pas permis aux ménages de se relever entre deux catastrophes⁸⁴.

Les agriculteurs ont senti que l'environnement avait basculé de schémas stables vers une instabilité nuisible pour la population. La plupart des agriculteurs ont vu leur rendement divisé par deux (ou plus) par rapport à celui d'une bonne année, et ont été contraints d'emprunter auprès de prêteurs ou d'institutions de microfinance. Cela a favorisé la migration (principalement vers la Thaïlande), les agriculteurs étant en quête de revenus pour rembourser leur emprunt. De fait, les chefs des ménages considèrent de plus en plus l'agriculture comme un moyen de subsistance risqué et peu judicieux et choisissent de migrer en l'absence d'autres stratégies de subsistance sur place⁸⁵.

CHANGEMENT CLIMATIQUE, CONFLIT ET VIOLENCE

Le changement climatique exacerbe les tensions qui alimentent un conflit en aggravant l'insécurité alimentaire, la pauvreté et la raréfaction des ressources. Un conflit peut à son tour intensifier les effets du changement climatique, et les deux combinés renforcent l'insécurité alimentaire. D'après le Programme alimentaire mondial, l'afflux de réfugiés augmente de 1,9 % chaque fois que l'insécurité alimentaire augmente de 1 %⁸⁶. Le changement climatique et les conflits sont des facteurs interconnectés qui sèment la misère et encouragent les déplacements⁸⁷.

Ces dernières années, l'exode des habitants de la région Somali vers les pays voisins est motivé par la conjonction d'un épisode de sécheresse, d'une famine, ainsi que des violences perpétrées par le groupe al-Shabab et d'autres groupes armés. « La sécheresse a intensifié le conflit », explique un éleveur de la région Somali vivant dans un camp en Éthiopie. « C'est la peur qui prédomine. Des pilliers sont venus nous prendre le peu de nourriture que nous avons produite dans notre ferme. Nous vivons des temps sombres, où celles et ceux qui sont restés sont confrontés à la famine et au conflit. Ils meurent de faim. Revenir ? Il n'y aurait que des terres arides et la mort pour nous accueillir⁸⁸. »

Pour répondre aux besoins d'une population grandissante, l'extraction croissante d'eau couplée au changement climatique ont asséché le lac Tchad à un dixième de sa superficie initiale, ce qui a engendré une concurrence féroce et des conflits sur les terres et les ressources en eau. Les groupes armés, notamment Boko Haram, prospèrent dans cet environnement fragile⁸⁹. À ce jour, 2,6 millions de personnes, dont 1,5 million d'enfants, ont été déplacées par la crise humanitaire dans et autour du bassin du lac Tchad, les exposant à la violence et à la malnutrition⁹⁰.

« La sécheresse a intensifié le conflit... Revenir ? Il n'y aurait que des terres arides et la mort pour nous accueillir. »

Éleveur de la région Somali,
camp de Shedr, Éthiopie

2 L'IMPACT INÉGAL DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE LA MIGRATION ET DES DÉPLACEMENTS

Aucun pays ne peut entièrement se protéger contre les effets du changement climatique. Les catastrophes de ces dernières années, comme la terrible saison des ouragans dans l'Atlantique en 2017, ont mis en lumière le coût humain du changement climatique et exposé les communautés des pays en développement comme des pays développés au risque de déplacement.

Si le changement climatique nous concerne tous, l'ampleur de ses effets dépend fortement des richesses, de l'accès et de la maîtrise sur les ressources, du statut social et du pouvoir. Sans surprise, les effets du changement climatique se font ressentir en premier lieu et le plus durement dans les pays pauvres chez les plus pauvres et les plus marginalisés, des groupes composés de manière disproportionnée de femmes, d'enfants, de peuples autochtones et d'autres groupes déjà sujets aux inégalités et à une vulnérabilité croissante. En règle générale, les populations les plus exposées au changement climatique sont celles qui sont le moins responsables de ses causes et qui disposent des ressources les plus faibles pour faire face aux nouveaux défis qu'il représente, ce qui aggrave leur vulnérabilité et le risque de déplacement⁹¹.

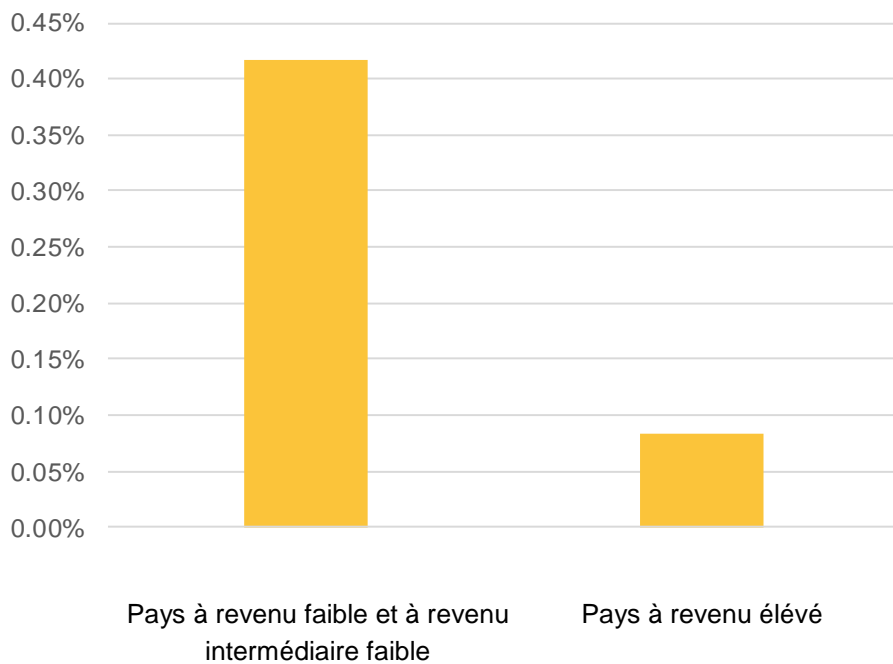
Le changement climatique et le risque de déplacement sont intrinsèquement liés aux inégalités et à d'autres formes d'injustice dans le monde. Non seulement ils affectent plus durement les personnes en situation de pauvreté et les groupes historiquement défavorisés, mais ils renforcent aussi la pauvreté et les inégalités qui les rendaient déjà vulnérables en privant ces populations de leur habitation, de leurs moyens de subsistance et du lien avec leurs terres ancestrales⁹².

PAYS À FAIBLE REVENU

D'après l'analyse des données historiques menée par Oxfam sur les déplacements internes⁹³, en moyenne quelque 14 millions de personnes (0,42 % de la population) vivant dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire faible ont été enregistrées chaque année comme déplacées des suites d'une catastrophe climatique extrême et soudaine entre 2008 et 2016, contre un million (0,08 % de la population) dans les pays à revenu élevé. Autrement dit, les populations vivant dans des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire faible sont en moyenne cinq fois plus susceptibles d'être déplacées à cause de catastrophes climatiques extrêmes et soudaines que les habitants de pays à revenu élevé.

L'incidence et l'impact disproportionnés des déplacements sont au cœur du cercle vicieux des inégalités : ils en sont une conséquence et viennent les renforcer.

Graphique 1 : Pourcentage de personnes déplacées chaque année à cause d'une catastrophe climatique extrême et soudaine (moyenne, 2008–2016)

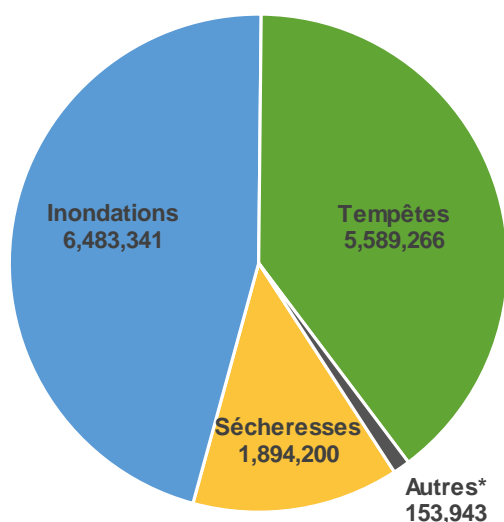


Données complètes : pays à faible revenu – 0,32 % ; pays à revenu intermédiaire faible – 0,44 % ; pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire faible combinés – 0,42 % ; pays à revenu intermédiaire élevé – 0,26 % ; pays à revenu élevé – 0,08 %.
Source : Calculs d'Oxfam d'après la base de données de l'Internal Displacement Monitoring Centre. (Voir la note relative à la méthodologie dans l'Annexe 1).

Bien que ce comparatif soit déjà frappant, il est fort probable que l'incidence disproportionnée des déplacements provoqués par le changement climatique dans les pays les plus pauvres du monde soit sous-estimée, car ces chiffres n'incluent pas les personnes déplacées à cause d'une sécheresse ou d'un autre événement à évolution lente qui frappe durement les pays à faible revenu en raison du grand nombre de personnes dont les moyens de subsistance dépendent de la terre. Pour illustrer cette situation, Oxfam a estimé le nombre de personnes déplacées internes sur les neuf premiers mois de 2017 (de janvier à septembre) à cause d'une sécheresse ou d'une catastrophe climatique extrême et soudaine. D'après l'analyse d'Oxfam, environ 3,2 millions de personnes vivant dans des pays à faible revenu (soit 0,5 % de la population) se sont déplacées pendant cette période, dont 1,9 million (soit plus de la moitié) à cause d'un épisode de sécheresse⁹⁴. Ici encore, ces chiffres sont sans doute nettement sous-estimés, car l'analyse n'inclut que les données sur les déplacements provoqués par la sécheresse dans les pays de la Corne de l'Afrique. De telles données n'étaient pas disponibles pour les autres pays affectés par une sécheresse, notamment dans certaines régions d'Afrique, en Amérique centrale et du Sud et en Asie centrale.

Par ailleurs, en proportion du PIB, les pays pauvres (revenu intermédiaire faible) connaissent des pertes économiques nettement supérieures à celles des pays à revenu élevé en cas de catastrophe climatique ou météorologique⁹⁵.

Graphique 2 : Personnes déplacées à cause d'un phénomène climatique ou météorologique, janvier–septembre 2017



Remarque : Nombre total de personnes déplacées = 14 120 750, dont 3 219 668 dans les pays à faible revenu.

*Autre = feux de forêt, mouvements de masse humide, températures extrêmes⁹⁶

Source : Calculs d'Oxfam, à partir de sources diverses. (Voir la note relative à la méthodologie dans l'Annexe 1).

Non seulement les personnes percevant de faibles revenus sont les plus exposées au déplacement, mais elles risquent également de conserver ce statut de personnes déplacées sur une longue période, parfois plus d'une décennie⁹⁷. Même dans les pays à revenu élevé, les populations les plus pauvres et les plus marginalisées sont davantage exposées à un déplacement sur de plus longues périodes. Aux États-Unis, l'impact combiné de l'ouragan Katrina et de l'ouragan Rita qui ont secoué la Nouvelle-Orléans en 2005 et déplacé 1,3 million de personnes⁹⁸ a été ressenti différemment par les afro- et les latino-américains, qui selon certaines évaluations représentent jusqu'à 85 % des personnes affectées. Ces communautés, regroupées dans les parties basses de la ville, comptaient davantage de personnes pauvres qui n'avaient pas les moyens financiers pour évacuer. L'aide fournie par le gouvernement fédéral à ces groupes s'est révélée plus lente et plus modeste, ce qui a prolongé leur déplacement⁹⁹. Beaucoup ont été déplacés plus de cinq ans, quelques autres n'étaient toujours pas revenus après une décennie¹⁰⁰.

PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones sont parmi les plus touchés par le changement climatique et c'est parmi eux que le risque de déplacement est le plus prononcé. Dans de nombreux cas, les nouveaux défis découlant du changement climatique s'ajoutent à une longue histoire de discrimination et de domination coloniale.

Chez les peuples autochtones, les impacts du déplacement peuvent s'étendre bien au-delà de l'insécurité et de la perte des moyens de subsistance : ils peuvent nuire fortement aux liens ancestraux, spirituels et culturels profonds d'une communauté avec ses terres.

Aux Philippines, les communautés autochtones déplacées suite au typhon Haiyan (appelé localement « Yolanda »), dont un grand nombre ont perdu leur maison, leur propriété et leurs moyens de subsistance et manquent de ressources pour se relever, ont reçu une aide marginale et ont été négligées dans les programmes de réhabilitation¹⁰¹.

Aux États Unis, les premières communautés à se déplacer à cause du changement climatique sont principalement les Amérindiens et les autochtones de l'Alaska. Dans de nombreux cas, ces communautés vivent sur des terres marginales sur lesquelles elles ont été installées de force pendant la colonisation. Or ces terres sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique¹⁰².

Bien qu'il soit important de reconnaître les effets du changement climatique sur les peuples autochtones, il est tout aussi crucial de reconnaître le rôle de leadership des peuples autochtones dans la lutte contre le changement climatique et l'importance des connaissances autochtones pour identifier des solutions.

ÉTUDE DE CAS : LES ÎLES DU DÉTROIT DE TORRÈS

Photos : Brian Cassey/Oxfam, juin 2017



« Nous ne voulons pas partir d'ici », indique Dennis Gibuma, un habitant âgé de Boigu. La situation change année après année. Notre digue ne suffit plus. Elle laisse passer l'eau à marée haute, lorsque les vents sont puissants. Nous prions pour que notre maison soit épargnée. »

La situation des îles du détroit de Torrès à l'extrême nord de l'Australie incarne l'impact inégal du changement climatique sur les peuples autochtones.

Situé entre la péninsule du cap York et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, cet archipel de 274 îles compte plus de 4 000 habitants à l'histoire, aux langues et à la culture unique, entretenant un lien profond avec la terre et la mer.

Les habitants des îles du détroit de Torrès n'ont pour ainsi dire pas contribué aux causes du changement climatique, alors qu'ils sont les premières victimes de la crise climatique. Les îles sont exposées à divers risques, notamment l'érosion des côtes et les inondations causées par la hausse du niveau des mers, les ravages causés aux écosystèmes marins dont dépendent les insulaires pour leur subsistance, des températures plus chaudes et le bouleversement des régimes de précipitations.

Boigu, qui compte environ 300 habitants, est une île aux terres submersibles située à quelques kilomètres seulement des côtes de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle est aussi l'île habitée la plus septentrionale des îles du détroit de Torrès. Les inondations périodiques ont toujours représenté un défi. Mais avec le changement climatique, la communauté se retrouve sous la menace plus pressante de l'érosion des côtes et des inondations. Malgré la construction d'un digue il y a quelques années, l'eau envahit régulièrement la totalité du village. L'érosion et les inondations menacent non seulement les habitations et les infrastructures, mais aussi la terre qui fait partie intégrante de l'identité et de la culture des insulaires.



Diana Pabi et Nelly Dau parcourent le cimetière de Boigu, où les tombes risquent d'être emportées par la mer.

Masig est également une île aux terres submersibles située dans la partie centrale du détroit de Torrès. Avec ses 2,7 km de long et ses 800 m de large (aux points les plus éloignées), elle compte quelque 250 habitants. Le littoral est très érodé, notamment sur une portion où la route est détruite.

Voici le témoignage de Joseph Billy, pêcheur originaire de l'île de Masig (photo ci-dessous): « *La terre disparaît un peu plus chaque année. Au cours des cinq dernières années, j'ai dû reculer de quelques mètres chaque année ma cabane sur la plage. Il y avait une route qui faisait le tour de l'île, mais elle est détruite. Nous allons finir par tout perdre.* »



« La terre disparaît un peu plus chaque année. Au cours des cinq dernières années, j'ai dû reculer de quelques mètres chaque année ma cabane sur la plage. Il y avait une route qui faisait le tour de l'île, mais elle est détruite. Nous allons finir par tout perdre. »

« Quand on parle de réinstallation, il va de soi qu'il s'agit véritablement d'une solution de dernier recours », précise Hilda Mosby, résidente sur l'île de Masig et membre du Torres Strait Regional Authority (photo ci-dessous). « Nous sommes chez nous. Personne n'a envie de partir, de s'éloigner de ses racines, ou encore de quitter ceux qui sont en terre ici. Nous voulons tout essayer pour que notre communauté reste. »



« Quand on parle de réinstallation, il va de soi qu'il s'agit véritablement d'une solution de dernier recours nous sommes chez nous. Personne n'a envie de partir, de s'éloigner de ses racines, ou encore de quitter ceux qui sont en terre ici. Nous voulons tout essayer pour que notre communauté reste. »

Les habitants des îles du détroit de Torrès s'évertuent à renforcer la résilience de leurs communautés, mais à ce jour ils ont dû se contenter principalement des ressources et du savoir-faire sur place pour tenter de ralentir l'érosion et de protéger leurs terres. Les autorités régionales collaborent avec les communautés locales, les universités et les autres organisations partenaires afin de mieux comprendre les risques climatiques, de mettre sur pied des solutions d'adaptation et de mobiliser des ressources auprès des autorités locales et fédérales. Mais à l'heure actuelle, une seule île (Saibai) a reçu un financement pour mieux protéger les côtes.

Comprendre l'impact des déplacements dans les îles du détroit de Torrès, c'est reconnaître non seulement les menaces sur les moyens de subsistance et la

sécurité, mais surtout toutes les conséquences sur la vie d'une communauté privée de ses terres ancestrales.

Alors que tout doit être mis en œuvre pour permettre aux habitants des îles du détroit de Torrès de rester sur leur île, les prévisions concernant la hausse du niveau des mers et d'autres impacts climatiques ne laisseront aux habitants d'un grand nombre d'îles aux terres submersibles d'autre choix que de se réinstaller sur les îles voisines ou sur le continent à l'avenir. Le cas échéant, les communautés doivent avoir la liberté de prendre ces décisions difficiles selon leurs propres conditions, en consultation avec les représentants de la communauté et avec le soutien de l'État et des autres partenaires en matière de planification à long terme et d'options viables pour la réinstallation.

FEMMES

Les effets du changement climatique ne sont pas égaux entre les femmes et les hommes. En général, les femmes sont touchées de façon disproportionnée par le changement climatique, les catastrophes et les déplacements qui en découlent, notamment les femmes en situation de pauvreté ou celles qui sont marginalisées en raison de leur statut social, de leur race, de leur origine ethnique ou d'autres facteurs.

Au cours d'un épisode de sécheresse, les femmes vivant dans les communautés pauvres sont en général celles qui parcourent des distances plus longues pour collecter de l'eau et de la nourriture et qui sont susceptibles de recevoir des portions plus légères pendant les périodes de rationnement¹⁰³.

Les foyers avec une femme à leur tête sont plus enclins à être pauvres et à reposer sur une agriculture de subsistance pluviale¹⁰⁴. Ces foyers n'ont souvent pas de terre, se trouvent dans des zones très pauvres, et comptent plus de personnes dépendantes que d'actifs valides. Les femmes assurent de nombreuses tâches agricoles et familiales, notamment la prise en charge des enfants, des seniors et des personnes en situation de handicap¹⁰⁵.

Lorsque les effets du changement climatique incitent les personnes à fuir, les femmes, notamment les femmes pauvres et marginalisées, sont disproportionnellement susceptibles d'être « piégées » par leurs conditions¹⁰⁶. Par exemple, dans le district inondable de Kurigram au Bangladesh, de nombreux foyers avec une femme à leur tête sont souvent dans l'incapacité de migrer par manque de ressources¹⁰⁷. Par ailleurs, des informations en provenance de l'Équateur révèlent que l'accès à la terre facilite la migration pour les hommes, tandis que les femmes peinent à trouver des solutions pour quitter les régions dégradées sur le plan environnemental¹⁰⁸.

Les femmes courent également beaucoup plus de risques de perdre la vie pendant une catastrophe que les hommes¹⁰⁹. Cet état de fait n'est pas dû aux différences biologiques entre les femmes et les hommes, mais plutôt aux rôles sociaux des hommes et des femmes qui rendent celles-ci, surtout les femmes pauvres et marginalisées, plus vulnérables en temps de crise. Par exemple, les femmes peuvent n'avoir qu'un accès limité aux informations en cas d'urgence, elles sont moins mobiles en dehors de leur domicile et ont moins l'opportunité d'acquérir des compétences de base, comme savoir nager¹¹⁰.

Les femmes déplacées sont également désavantagées dans de nombreux programmes humanitaires et de relèvement suite à une catastrophe¹¹¹. Par exemple, suite aux inondations de 2010 au Pakistan, les évaluations de la protection ont révélé que les femmes, en particulier les femmes célibataires et les femmes à la tête d'un foyer, étaient les plus susceptibles de ne pas avoir de carte nationale d'identité, sésame pour bénéficier de l'aide du programme d'indemnisation de l'État¹¹². Au lendemain d'une catastrophe, les conditions sont souvent propices à des violences basées sur le genre.

Les femmes sont souvent exclues des processus décisionnels concernant l'adaptation au changement climatique, la préparation aux catastrophes et la réinstallation. Certaines femmes endossent néanmoins des rôles de militantes et de leaders face aux menaces soudaines ou à évolution lente. Par exemple, de nombreuses femmes déplacées ou réinstallées ont endossé des rôles importants de leadership dans leur communauté et sont devenues les principales sources de revenus au sein de leur famille¹¹³.

Toutefois, si ces rôles peuvent favoriser l'autonomisation des femmes, il convient de reconnaître que ces nouvelles responsabilités viennent souvent s'ajouter aux tâches déjà bien remplies des femmes déplacées ou réinstallées (et qui sont souvent rendues encore plus difficiles ou fastidieuses par le déplacement)¹¹⁴.

ENFANTS

Bon nombre des pays les plus touchés par le changement climatique ont un schéma démographique singulier, avec une population très jeune. Les enfants représentent 47 % de la population dans les pays les moins développés¹¹⁵. Plus d'un demi-milliard d'enfants vivent dans des zones exposées à un risque extrême d'inondation, 115 millions courent un risque élevé ou extrêmement élevé de cyclones tropicaux, et près de 160 millions sont exposés à des sécheresses graves ou extrêmement graves¹¹⁶. Les données ventilées disponibles confirment que les enfants sont largement surreprésentés dans la liste des groupes qui restent déplacés après une catastrophe. Par exemple, sur les 72 700 personnes enregistrées comme déplacées à cause de la sécheresse et vivant dans des abris temporaires dans le nord de la Somalie depuis décembre 2015, 72 % avaient moins de 18 ans, et 16 000 avaient moins de quatre ans¹¹⁷.

Pour les enfants, le risque d'être séparés de leur famille est accru juste après une catastrophe naturelle. Sans le soutien de leur famille, les enfants risquent davantage de faire l'objet d'un trafic ou d'être placés dans une institution. Et les enfants qui sont séparés de leurs parents et d'autres membres de leur famille sont plus exposés à la violence, à l'exploitation ou aux abus. Les conséquences à long terme d'un traumatisme psychologique et physique pendant l'enfance peuvent influencer sur leur santé, leur éducation et leur bien-être économique tout au long de leur vie¹¹⁸.

Les catastrophes et les déplacements mettent l'éducation des enfants entre parenthèses, parfois indéfiniment. Certaines inondations ou tempêtes peuvent provoquer des dégâts irréparables dans les établissements scolaires. Ceux qui sont restés debout accueillent souvent les familles qui ont perdu leur habitation pendant la catastrophe, comme ce fut le cas au Pakistan pendant les inondations de 2010¹¹⁹. Les enfants déplacés suite aux effets du changement climatique ont

un accès limité à l'éducation. Au niveau mondial, seulement la moitié des enfants réfugiés sont inscrits dans une école primaire¹²⁰.

Les enfants et les jeunes figurent non seulement parmi les plus vulnérables, mais jouent également un rôle clé pour aider leur famille à ne pas fuir¹²¹, ce qui amenuise encore leurs chances de retrouver les bancs de l'école. Par exemple, suite aux inondations ayant frappé le Pakistan, les garçons ont trouvé des emplois comme briquetiers, dans des échoppes ou dans des petits hôtels pour compléter les revenus de leur famille, ce qui ne leur laissait pas assez de temps pour reprendre leur scolarité.

Même sans catastrophe climatique soudaine, les effets du changement climatique forcent les familles à se séparer pour s'en sortir. Les enfants et les jeunes sont les plus enclins à être désignés pour chercher du travail ailleurs lorsque des phénomènes climatiques extrêmes, comme un épisode de sécheresse prononcé, soumet les ménages à des pressions intenable¹²². Les enfants confiés à des proches, à des amis ou à d'autres membres de la communauté par leurs parents migrants sont plus exposés à garder des séquelles physiques, psychologiques et éducationnelles¹²³. Les enfants sont en outre représentés de façon disproportionnée parmi les populations piégées¹²⁴.

RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES À CAUSE D'UN CONFLIT

Un grand nombre des « zones exposées au changement climatique » dans le monde se recoupent avec les régions qui accueillent les 65,6 millions de réfugiés et de personnes déplacées internes dans le monde¹²⁵, qui sont alors contraints de fuir une deuxième fois, ou plus, à cause de cela. Par exemple, en mars 2015, le HCR a réinstallé 50 000 réfugiés sud-soudanais depuis des camps affectés par des inondations en Éthiopie¹²⁶. D'après une étude du HCR de 2015, les réfugiés et les personnes déplacées internes ont été exposés à 150 catastrophes dans 16 pays entre 2013 et 2014, ce qui illustre leur vulnérabilité aux catastrophes de type inondations, météo difficile, glissements de terrain et feux de forêt¹²⁷.

AUTRES GROUPES VULNÉRABLES

Les autres groupes spécifiques affectés de manière disproportionnée par le déplacement sont les seniors, les personnes en situation de handicap, les travailleurs émigrés et les groupes qui sont historiquement marginalisés.

Les seniors sont plus enclins à souffrir de problèmes de santé provoqués ou aggravés par un déplacement¹²⁸. Un déplacement prolongé peut avoir des conséquences dévastatrices sur les liens familiaux et le soutien de la communauté dont dépendent de nombreux seniors¹²⁹. Les personnes en situation de handicap peuvent peiner davantage à accéder à une aide et à une protection et constituent souvent la population la plus négligée lors d'un déplacement¹³⁰.

Les travailleurs émigrés doivent souvent vivre dans des zones sensibles aux aléas climatiques, notamment sur des terres submersibles et facilement inondables, sujettes aux tempêtes ou aux glissements de terrain, et beaucoup

vivent dans des habitations sommaires, ce qui aggrave leur vulnérabilité. Par exemple, les travailleurs émigrés en Thaïlande figuraient parmi les personnes les plus durement affectées par les inondations de 2011 ; ils n'ont pourtant pas bénéficié d'un accès adéquat à l'aide. Plus de 800 000 migrants ont été affectés par les inondations, tandis que 600 000 personnes sont restées isolées dans certaines zones sans nourriture, ni eau, ni électricité¹³¹.

Lorsque des catastrophes frappent, les groupes qui sont historiquement marginalisés dans la société sont davantage exposés à la discrimination et sont dans l'incapacité d'accéder à l'aide dont ils ont besoin. En Inde et dans d'autres pays d'Asie du Sud, les Dalits, qui sont opprimés en continu et sont généralement plus vulnérables aux catastrophes et au déplacement du fait de leur situation (pauvres et sans terre) peuvent être encore plus discriminés au moment du relèvement¹³². Par exemple, alors que les familles dalits constituaient le groupe le plus touché par des inondations au Tamil Nadu en 2015, elles auraient été négligées par les programmes d'urgence¹³³.

3 RELEVER LES DÉFIS

Face aux déplacements dans le contexte du changement climatique, la réponse appelle un programme mondial intégré visant à limiter les déplacements, à protéger les droits des personnes en transit et à promouvoir des stratégies garantissant des déplacements sûrs et dignes pour toutes celles et tous ceux qui seront contraints de fuir à l'avenir.

Pour y parvenir, un ensemble coordonné de réponses est requis sur la scène internationale, ainsi que des actions et des cadres aux niveaux national et régional. Avant de présenter les recommandations spécifiques sur la complémentarité de l'Accord de Paris, des pactes mondiaux sur la migration et les réfugiés 2018 et d'un panel de mesures nationales et régionales, il convient d'identifier en premier lieu quatre grands domaines d'action à traiter en priorité. La liste des différents cadres, institutions et processus pertinents pour mieux gérer les déplacements est fournie dans l'Annexe 2.

Pour relever ces défis, la communauté internationale doit faire preuve de solidarité et d'empathie, en particulier les pays développés et riches qui sont historiquement responsables du changement climatique et qui disposent des ressources pour aider les communautés à supporter ses effets. La collaboration de tous les acteurs est requise, notamment les États, les instituts de recherche, la société civile et les ONG locales et internationales. Enfin, les impacts d'un déplacement doivent être pleinement reconnus et des engagements doivent être pris pour protéger les droits et garantir la dignité pour celles et ceux qui sont les premières victimes de la crise climatique.

LIMITER LES DÉPLACEMENTS

Nous devons veiller avant tout à limiter les déplacements en nous attaquant aux causes profondes du changement climatique et en permettant aux communautés de renforcer leur résilience aux effets qui sont désormais inévitables. La réinstallation est presque toujours une solution de dernier recours et toutes les mesures possibles doivent être prises pour éviter que les populations ne soient contraintes de fuir.

Pour cela, les pays développés doivent notamment agir immédiatement pour réduire la pollution climatique mondiale conformément aux objectifs de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Il est également essentiel que les pays en développement soient soutenus dans la mise en œuvre de stratégies ambitieuses sur les énergies renouvelables, en reconnaissant les avantages d'une action climatique forte pour le développement, les moyens de subsistance et la réduction des inégalités¹³⁴. Une augmentation du financement international pour l'adaptation au changement climatique est requise au-delà des engagements existants dans le cadre de l'aide publique au développement¹³⁵. Ce financement doit répondre aux besoins des communautés les plus vulnérables, promouvoir les mesures d'atténuation des risques de catastrophe¹³⁶ et garantir des stratégies d'adaptation fortes et inclusives aux niveaux local et national. À cette fin, les femmes doivent pouvoir intervenir de plein droit et sur un pied d'égalité dans le processus décisionnel.

De l'Afrique au Pacifique, les nations vulnérables aux aléas climatiques sont aux avant-postes dans le renforcement de la résilience des communautés aux effets du changement climatique. Par exemple, les pays des îles du Pacifique ont élaboré le Framework for Resilient Development in the Pacific, un cadre régional (une première mondiale) qui intègre l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe dans une vision globale de développement inclusif et durable pour la région¹³⁷. Mais le besoin d'accéder à un soutien financier adéquat et approprié pour l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience est urgent et de plus en plus pressant¹³⁸. Il est indispensable de répondre à ce besoin afin de limiter le risque de déplacement contraint dans le contexte du changement climatique.

PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES EN TRANSIT

La majorité des personnes déplacées suite aux effets du changement climatique restent dans leur pays. On parle de personnes déplacées internes (PDI). Les politiques nationales ayant pour vocation de protéger les PDI conformément aux *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*¹³⁹ revêtent donc une importance capitale. Avec une protection renforcée, il est moins probable que les personnes déplacées à cause d'une catastrophe ou des effets du changement climatique soient contraintes de fuir à l'étranger.

En revanche, les personnes qui sont contraintes de fuir à l'étranger suite à une catastrophe ou aux effets du changement climatique peuvent se trouver dans un vide juridique. Il existe généralement de grandes différences entre les situations des personnes ayant fui à l'étranger suite à une catastrophe ou aux effets du changement climatique et celles des « réfugiés » tels que définis dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés¹⁴⁰. Mais ces personnes ont de nombreux besoins en commun : elles ont peut-être perdu leur logement, été séparées de leur famille ou besoin d'une aide médicale. Les besoins en matière de protection des femmes, des hommes, des filles, des garçons et des autres personnes particulièrement vulnérables peuvent être considérables, qu'ils aient fui un conflit armé, des persécutions, une catastrophe naturelle ou les effets du changement climatique¹⁴¹.

Deux nouveaux pactes mondiaux (l'un pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'autre sur les réfugiés) seront en négociation jusqu'à septembre 2018. Il s'agit là d'opportunités cruciales pour renforcer les droits et la protection des personnes ayant fui à l'étranger suite à une catastrophe et dans le contexte du changement climatique, ainsi que pour promouvoir des stratégies à long terme pour celles et ceux qui seront contraints de partir à l'avenir.

PROMOUVOIR DES STRATÉGIES À LONG TERME POUR DES DÉPLACEMENTS SÛRS ET DIGNES

Alors que toutes les mesures possibles doivent être prises pour éviter et limiter le déplacement résultant du changement climatique, lorsque la migration reste la seule option, il est nécessaire de planifier dès à présent des stratégies pour s'assurer que les personnes qui seront contraintes de fuir à l'avenir puissent migrer en toute sécurité, dans la dignité et selon leurs calendriers. Des voies légales de migration doivent donc être créées. Cela peut inclure la création de catégories spéciales de visa pour les personnes risquant d'être contraintes à se

déplacer de manière permanente suite aux effets du changement climatique, ou de visas humanitaires pour les personnes fuyant des catastrophes naturelles. Cela peut également impliquer d'offrir aux communautés très vulnérables au changement climatique des opportunités en matière d'éducation et de regroupement familial.

Dans certains cas, des stratégies proactives et à long terme peuvent élargir les opportunités de migration de main-d'œuvre pour mieux gérer les déplacements. Ces opportunités permettraient aux communautés de diversifier leurs moyens de subsistance et d'accroître les ressources disponibles pour l'adaptation aux effets du changement climatique et pour d'autres besoins. Oxfam a toutefois identifié quelques écueils dans les programmes migratoires actuels pour la main-d'œuvre. Par exemple, ils encouragent la migration des hommes, laissant les femmes seules à la tête du foyer, à gérer davantage de tâches. Des cas d'exploitation ou d'abus sont à craindre dans les pays à la recherche d'une main-d'œuvre peu ou pas qualifiée. Et dans l'ensemble, ces programmes ne sont pas assez ambitieux pour se révéler véritablement bénéfiques¹⁴². Il est donc essentiel que les programmes ou les politiques visant à accroître et à améliorer les opportunités de migration de la main-d'œuvre pour les personnes affectées par le changement climatique soient motivés par les besoins des familles et des communautés (notamment les femmes), s'accompagnent de dispositions strictes pour éviter toute forme d'exploitation et offrent des opportunités pour les migrations saisonnières et permanentes.

PROPOSER UN FINANCEMENT ET DES RESSOURCES AUX PERSONNES CONTRAINTES DE FUIR

Enfin, la communauté internationale est tenue de proposer des ressources et des financements appropriés aux personnes contraintes de fuir, sous la forme d'une aide humanitaire immédiate, d'une assurance contre les risques climatiques, ou en allouant un financement pour compenser les pertes et les dommages résultant du changement climatique, y compris le déplacement.

Les personnes contraintes de fuir leur domicile ont besoin d'une aide humanitaire à court terme : nourriture, eau et abri. En 2017, les besoins humanitaires dans le monde sont à un niveau inégalé. En juin 2017, seulement environ un quart des fonds requis pour soutenir les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire avait été mis à disposition¹⁴³.

Les pays doivent honorer leur contribution équitable à l'aide humanitaire. Il est en outre essentiel de commencer à mobiliser des fonds pour gérer les pertes et les dommages découlant du changement climatique, au-delà du financement déjà promis pour soutenir l'atténuation et l'adaptation. Les pays et les communautés vulnérables, qui n'ont pour ainsi dire pas contribué aux causes du changement climatique, accusent déjà des pertes et des dommages à cause du changement climatique, notamment la perte d'habitations, de moyens de subsistance et de terres. La plupart ne disposent pas des ressources pour se relever et se réinstaller en lieu sûr. La conférence sur le climat organisée par les Nations unies en 2017 (COP23)¹⁴⁴ constitue une opportunité unique de progresser sur les actions et le soutien déployés pour gérer les pertes et les dommages, en développant notamment un mécanisme pour lever les fonds indispensables à la couverture des pertes et des dommages.

RECOMMANDATIONS

NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT – L'ACCORD DE PARIS

Atténuation

Compte tenu de tous ces aspects, les contributions actuelles des États n'ont ni la portée ni le rythme requis pour limiter le réchauffement à 1,5 °C ou 2 °C, conformément aux objectifs définis dans l'Accord de Paris¹⁴⁵, ce qui ouvre la voie à un scénario plus pessimiste, avec un réchauffement dévastateur de l'ordre de 3 °C¹⁴⁶. Tandis qu'un réchauffement de 1,5 °C n'est en aucun cas « sûr », s'y limiter pourrait infléchir considérablement les déplacements à grande échelle. Le Dialogue de facilitation prévu en 2018 pour passer en revue les efforts collectifs déployés par les pays pour atteindre l'objectif de température à long terme fixé dans l'Accord de Paris est un rendez-vous clé pour revitaliser l'ambition collective et renforcer les engagements nationaux. Conformément aux principes d'équité de la CCNUCC, et parce qu'ils sont historiquement davantage responsables du changement climatique et ont une plus grande capacité d'action, les pays développés doivent atteindre l'objectif zéro émission bien avant le milieu du siècle et accroître le financement et le soutien technologique afin de permettre aux pays en développement de mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national.

- Lors de la COP23, les Parties doivent définir toutes les conditions pour permettre la tenue du Dialogue de facilitation prévu en 2018 et veiller à un renforcement substantiel de l'action collective d'ici 2020 pour mettre un terme à la pollution climatique mondiale. Ce rendez-vous doit être guidé par le rapport spécial du GIEC sur une hausse de la température de 1,5 °C, ainsi que par le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

Adaptation

Soutenir les pays et les communautés vulnérables afin qu'ils s'adaptent aux effets du changement climatique, c'est accroître la portée, l'accessibilité et l'efficacité du financement international pour l'adaptation. Autrement dit :

- Conformément à l'Accord de Paris, les pays développés doivent s'engager à « augmenter sensiblement le financement de l'adaptation par rapport aux niveaux actuels » et équilibrer financement de l'atténuation et financement pour l'adaptation. Le financement pour l'adaptation au changement climatique doit augmenter progressivement pour atteindre au moins 35 milliards de dollars de financement public d'ici 2020, avec notamment une hausse considérable du soutien à base de subventions, de sorte que 50 % du financement international de la lutte contre le changement climatique reviennent à l'adaptation ;
- Tous les financeurs de la lutte contre le changement climatique doivent faciliter l'accès des communautés vulnérables au financement, soutenir le renforcement de la capacité à accéder et à gérer les fonds au niveau local et encourager l'implication des femmes et des groupes vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes.

Pertes et dommages

Par ailleurs, en plus de soutenir les actions du groupe de travail intervenant sur la problématique du déplacement, les Parties doivent s'assurer que les populations vulnérables reçoivent un soutien financier pour couvrir les pertes et les dommages, notamment ceux découlant d'un déplacement.

- La COP23 doit réaffirmer : la nécessité de financer les pertes et les dommages, bien au-delà des 100 milliards de dollars déjà promis pour l'adaptation et l'atténuation ; le recours à des moyens justes et prévisibles de générer le financement dédié aux pertes et aux dommages (notamment par l'intermédiaire de sources innovantes comme une taxe sur les carburants fossiles) ; et la création d'un nouveau mécanisme de financement des pertes et des dommages dans les deux ans.
- La COP23 doit appeler à la création de nouveaux processus en matière de déplacement et de migration, notamment les nouveaux pactes mondiaux sur la migration et les réfugiés, afin d'obtenir des résultats forts et pertinents pour gérer les migrations et les déplacements dans le contexte du changement climatique.

LES PACTES MONDIAUX SUR LA MIGRATION ET LES RÉFUGIÉS 2018

Deux nouveaux pactes mondiaux seront adoptés en septembre 2018 : l'un pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'autre sur les réfugiés. Ces deux pactes doivent contribuer à garantir la sécurité, la dignité et l'élaboration de solutions durables pour les personnes déplacées ou exposées à un risque de déplacement à cause des effets du changement climatique. Ils doivent notamment garantir que les réponses nationales, régionales et internationales aux déplacements découlant du changement climatique respectent les droits humains et tiennent compte des perspectives et des priorités des communautés affectées. Cela inclut de s'assurer que les solutions sont motivées par et répondent aux besoins et aux préoccupations des femmes, qui sont touchées de façon disproportionnée par le changement climatique et les déplacements qui en découlent. Oxfam a formulé des recommandations spécifiques pour chacun des deux pactes.

Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières doit :

- Réaffirmer fermement la responsabilité internationale de limiter les déplacements en s'attaquant aux causes profondes du changement climatique et aux facteurs de vulnérabilité, y compris : poursuivre les efforts déployés pour limiter le réchauffement climatique moyen à 1,5 °C ; augmenter le soutien financier pour l'adaptation au changement climatique et pour couvrir les pertes et les dommages, en se concentrant en particulier sur les besoins et les capacités des femmes et des autres groupes vulnérables ; et renforcer les mesures d'atténuation des risques de catastrophe ;
- Reconnaître explicitement les multiples formes de déplacement découlant du changement climatique (déplacement contraint avec l'intention de revenir, migration saisonnière pour renforcer la résilience aux effets du changement climatique et réinstallation permanente) ;

- Tout en reconnaissant que la réinstallation est une solution de dernier recours, soutenir les stratégies à long terme pour garantir des déplacements sûrs et dignes pour les personnes contraintes de fuir à cause du changement climatique ;
- Promouvoir le développement de voies légales de migration pour les populations affectées par le changement climatique, avec notamment la création de catégories spéciales de visa pour celles et ceux qui sont exposés à un risque élevé de déplacement ;
- Développer progressivement de nouvelles normes pour gérer les déplacements découlant du changement climatique et pour combler les lacunes en matière de protection juridique, notamment :
 - un processus sur deux ans pour identifier une stratégie d'accueil et de protection incluant une reconnaissance et un statut juridiques pour les personnes contraintes de fuir à l'extérieur des frontières suite à des catastrophes, y compris des épisodes climatiques extrêmes ;
 - un processus à plus long terme pour gérer les migrations et les déplacements en dehors des frontières suite aux effets à évolution lente du changement climatique.
- Protéger les droits des personnes contraintes de partir à cause des effets du changement climatique et soutenir la capacité des femmes, des hommes, des filles et des garçons à migrer en toute sécurité, dans la dignité et selon leurs propres conditions.

Le pacte mondial sur les réfugiés

- Le Cadre d'action global pour les réfugiés, qui constituera le socle du pacte mondial sur les réfugiés, doit également s'appliquer aux personnes déplacées à l'étranger suite à une catastrophe soudaine, notamment des phénomènes climatiques extrêmes.
- Le pacte mondial sur les réfugiés doit reconnaître le changement climatique comme étant un facteur aggravant dans de nombreuses situations de conflit et de violence.

RÉPONSES NATIONALES ET RÉGIONALES

Alors qu'une action internationale est indispensable pour réduire la pollution climatique, mobiliser des ressources pour l'adaptation au changement climatique et gérer les déplacements, la plupart des interventions portant sur le changement climatique s'inscrivent au niveau local, à savoir au sein des pays ou entre pays voisins. Des approches régionales, bilatérales et nationales jouent donc un rôle essentiel dans la gestion de la mobilité des personnes dans le contexte du changement climatique.

Des accords régionaux et bilatéraux peuvent, entre autres : inclure de plus grandes opportunités pour la mobilité saisonnière des communautés vulnérables au changement climatique, ce qui permet de renforcer les moyens de subsistance et de collecter des fonds pour l'adaptation au changement climatique et d'autres besoins ; proposer des voies de passage sûres au lendemain d'une catastrophe ; et développer des voies pour les migrations permanentes.

Les plans d'action à l'échelle nationale ont un rôle clé à jouer pour : limiter les déplacements grâce à des mesures d'adaptation et d'atténuation des risques de catastrophe ; soutenir les femmes, les petits agriculteurs et petites agricultrices ; réduire les inégalités entre les hommes et les femmes concernant l'accès aux droits et aux ressources ; soutenir les programmes de réinstallation dans le même pays, lorsque la situation le permet ; et s'assurer que les communautés ont accès aux informations pertinentes pour prendre des décisions éclairées qui leur appartiennent.

Les réponses nationales et régionales doivent :

- Encourager la création et le renforcement des accords et des programmes de mobilité régionaux, en s'assurant qu'ils sont conçus pour répondre aux besoins des communautés, inclure des dispositions strictes pour éviter toute forme d'exploitation des migrants et soutenir les pays et les communautés les plus durement touchés par le changement climatique ;
- Développer des opportunités en faveur de migrations sûres et régulières pour les personnes susceptibles d'être amenées à fuir de façon permanente, notamment par l'intermédiaire d'accords bilatéraux et multilatéraux, de catégories spéciales de visa et d'arrangements ouverts entre les pays développés et les pays où le risque de déplacement climatique est prononcé ;
- Tout en reconnaissant que la réinstallation est une solution de dernier recours, les États doivent envisager d'inclure des stratégies pour gérer les déplacements climatiques dans leurs Programmes Nationaux d'Adaptation, notamment : une identification précoce des communautés exposées à un risque de déplacement ; une consultation avec et la pleine participation des communautés affectées ; et des stratégies pour soutenir une réinstallation réussie, le cas échéant, en respectant les droits humains et en protégeant les cultures et les moyens de subsistance, entre autres.

ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE

Les calculs utilisés dans le Graphique 1 et dans l'affirmation « les populations vivant dans des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire faible sont en moyenne cinq fois plus susceptibles d'être déplacées à cause de catastrophes climatiques extrêmes et soudaines que les habitants de pays à revenu élevé » s'appuient sur les données de l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) concernant les nouveaux déplacements associés aux catastrophes sur la période 2008-2016¹⁴⁷. Ils intègrent uniquement les déplacements causés par des catastrophes climatiques (tempêtes, inondations, etc.) et excluent les catastrophes géophysiques (séismes, éruptions volcaniques, etc.).

Pour commencer, nous avons calculé le pourcentage de la population déplacée chaque année sur chaque tranche de revenus, à l'aide des données démographiques annuelles de la Division de la population des Nations unies/DESA¹⁴⁸ et de la liste sur l'économie des pays de la Banque mondiale (par catégorie de revenu) pour l'année en question. Nous avons ensuite calculé la moyenne pour chaque tranche de revenus sur les neuf ans pour obtenir le résultat final.

Le Graphique 2 et l'affirmation selon laquelle environ 3,2 millions de personnes vivant dans des pays à faible revenu se sont déplacées des suites de catastrophes climatiques extrêmes au cours des neuf premiers mois de l'année 2017 (janvier-septembre), dont plus de la moitié à cause de la sécheresse, se basent sur :

- Les données de milieu d'année de l'Internal Displacement Monitoring Centre pour 2017 (janvier-juin) pour les nouveaux déplacements causés par des catastrophes météorologiques (à l'exclusion de la sécheresse)¹⁴⁹ ;
- Les informations sur les déplacements causés par la sécheresse extraites des sources utilisées dans le Tableau 1. Nous avons analysé les données disponibles et les principales sources ont été sélectionnées sur la base de la précision des détails dans les données fournies, l'accès aux données primaires, les méthodologies appliquées et la période couverte (janvier-septembre 2017, ou sur la période la plus proche possible) ;
- Les estimations des nouveaux déplacements sur la période juillet-septembre avec les mises à jour 21, 22, 23, 24 et 25 en matière de déplacement interne de l'Internal Displacement Monitoring Centre¹⁵⁰ ;
- Les estimations de déplacements globales après les ouragans Irma et Jose de l'Organisation internationale pour les migrations¹⁵¹.

Un tableau complet avec les données et les calculs est disponible ici : <http://bit.ly/2xclrmD>

Nous avons procédé ainsi afin d'estimer de manière plus exhaustive les déplacements liés aux phénomènes météorologiques et climatiques. Les publications les plus récentes sont généralement axées sur les tempêtes, les inondations et les autres catastrophes soudaines, car les organisations qui collectent les données n'attribuent pas souvent un déplacement à une sécheresse au vu de la complexité des rapports entre sécheresse, conflit et d'autres facteurs. Nous considérons qu'inclure une estimation des personnes déplacées à cause d'une sécheresse offre une meilleure perspective globale sur le véritable impact du changement climatique et sur les déplacements. Nous avisons qu'il s'agit seulement d'une première tentative approximative d'intégrer des données sur les déplacements causés par une sécheresse dans l'évaluation des déplacements liés aux phénomènes climatiques et météorologiques. Selon nous, nos statistiques correspondent à une sous-estimation du nombre total de

déplacements causés par la sécheresse, car les informations n'ont pas pu être collectées dans tous les pays frappés par une sécheresse, notamment dans d'autres pays d'Afrique, en Amérique centrale et du Sud et en Asie centrale.

Nous saluons l'excellent travail réalisé par les organisations dans ce domaine, notamment l'Internal Displacement Monitoring Centre, l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires et l'Agence des Nations unies pour les réfugiés. Nous sommes conscients des difficultés liées à la collecte et au reporting des déplacements causés par la sécheresse et les encourageons à poursuivre leurs efforts afin d'inclure de telles estimations dans leurs futurs rapports.

PAYS	Statistiques utilisées pour les personnes nouvellement déplacées à cause d'une sécheresse	Source principale	Autres preuves contextuelles ou à l'appui
Éthiopie	387 949	<p>387 949 personnes déplacées à cause de la sécheresse en Éthiopie, et 455 418 personnes supplémentaires déplacées par un conflit. (Ce dernier chiffre est exclu de notre calcul sur les déplacements causés par la sécheresse.)</p> <p><i>Horn of Africa: Humanitarian Impacts of Drought</i>, Issue 9 (UN OCHA, 10 août 2017) https://reliefweb.int/report/somalia/horn-africa-humanitarian-impacts-drought-issue-9-10-aug-2017</p> <p>Nous utilisons cette statistique car elle sépare à dessein les déplacements causés par la sécheresse de ceux découlant d'un conflit, est récente et provient d'une source qui fait autorité.</p>	<p>387 949 personnes déplacées à cause de la sécheresse <i>Ethiopia Humanitarian Requirements Document, 2017 Mid-Year Review</i> (Joint Government and Humanitarian Partners' Document, août 2017) http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ethiopia_humanitarian_requirements_document_mid-year_review_2017.pdf</p> <p>600 000 personnes déplacées sur 2016 et 2017 <i>Ethiopia: Humanitarian Response Situation Report No. 10</i> (Disaster Risk Management Technical Working Group, mars 2017) https://www.ecoi.net/file_upload/1788_1492005178_eth.pdf</p> <p>220 000 personnes déplacées à cause de la sécheresse (au total 843 367 personnes déplacées internes en incluant celles déplacées à cause d'un conflit) <i>Horn of Africa: Humanitarian Impacts of Drought</i>, Issue 6 (UN OCHA, 16 juin 2017) http://reliefweb.int/report/somalia/horn-africa-humanitarian-impacts-drought-issue-6-16-june-2017</p>
Somalie	1 466 986	<p><i>IOM Displacement Tracking Matrix (DTM)</i> http://www.globaldtm.info/fr/somalia/# (dossier : downloads / Round 5 May 2017 et Round 6 September 2017)</p> <p>Nous utilisons ces données de l'OIM, car elles tiennent compte des divers facteurs de déplacement et offrent une évaluation nuancée des raisons pour lesquelles les personnes</p>	<p>738 600 personnes ont été déplacées à cause de la sécheresse entre novembre 2016 et mai 2017.</p> <p>Sur cette estimation, près de 46 000 personnes ont fui en mai, ce qui marque une réduction considérable par rapport aux mois précédents.</p> <p><i>Horn of Africa: Humanitarian Impacts of Drought</i>, Issue 6 (UN OCHA, 16 juin 2017) http://reliefweb.int/report/somalia/horn-africa-humanitarian-impacts-drought-issue-6-16-june-2017</p> <p>766 000 personnes déplacées depuis novembre 2016 en Somalie à cause de la sécheresse, avec des difficultés d'accès de l'aide humanitaire dans les zones contrôlées par al-Shabab.</p>

		<p>ont dû fuir. Remarque : nous avons seulement inclus les personnes ayant indiqué la sécheresse comme principale raison de leur déplacement.</p> <p>Nous savons que notre estimation finale est supérieure à celle indiquée dans certaines autres sources, notamment le réseau Protection and Return Monitoring Network (PRMN) du HCR (voir dans la colonne de droite). Nous pensons toutefois que l'OIM fournit une estimation plus exhaustive des personnes déplacées à cause de la sécheresse et précisons que le réseau PRMN reconnaît que ses chiffres doivent être considérés comme des indicateurs de déplacements potentiellement plus larges.</p>	<p><i>Horn of Africa – Complex Emergency Fact Sheet no. 8</i> (USAID, août 2017) https://www.usaid.gov/crisis/horn-of-africa/fy17/fs08</p> <p>766 000 personnes déplacées à cause de la sécheresse, plus 334 000 personnes déplacées par un conflit. <i>Horn of Africa: Humanitarian Impacts of Drought</i>, Issue 9 (UN OCHA, 10 août 2017) https://reliefweb.int/report/somalia/horn-africa-humanitarian-impacts-drought-issue-9-10-aug-2017</p> <p>837 000 personnes déplacées à cause de la sécheresse depuis début 2017 <i>UNHCR PRMN: Somalia Internal Displacements Dashboard</i>, 30 septembre 2017 https://data2.unhcr.org/es/documents/details/60281 (Notes sur la méthodologie : https://data2.unhcr.org/en/documents/details/53888)</p>
Kenya	39 265	<p>39 265 personnes déplacées à cause de la sécheresse au Kenya, et 269 935 personnes supplémentaires déplacées par un conflit.</p> <p>(Ce dernier chiffre est exclu de notre calcul sur les déplacements causés par la sécheresse.)</p> <p><i>Horn of Africa: Humanitarian Impacts of Drought</i>, Issue 9 (UN OCHA, 10 août 2017) https://reliefweb.int/report/somalia/horn-africa-humanitarian-impacts-drought-issue-9-10-aug-2017</p> <p>Nous utilisons cette statistique car elle sépare à dessein les déplacements causés par la sécheresse de ceux découlant d'un conflit, est récente et provient d'une source qui fait autorité.</p>	<p>39 000 personnes sont toujours déplacées à cause de conflits sur les ressources, de l'insécurité et de la sécheresse</p> <p><i>Horn of Africa: Humanitarian Impacts of Drought</i>, Issue 6 (UN OCHA, 16 juin 2017) http://reliefweb.int/report/somalia/horn-africa-humanitarian-impacts-drought-issue-6-16-june-2017</p> <p>2,2 millions de personnes en situation critique d'insécurité alimentaire au Kenya, avec des familles enregistrées comme « en transit ».</p> <p><i>Kenya: Humanitarian Dashboard</i> (UN OCHA, 26 mai 2017) http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/KEN_Dashboard_26May2017.pdf</p>
Soudan du Sud	0	<p>Nous n'avons pas inclus d'estimation sur les personnes déplacées à cause de la sécheresse au Soudan du Sud, car nous ne disposons pas de suffisamment d'informations pour distinguer les déplacements provoqués par la</p>	<p>1 951 473 personnes déplacées pour diverses raisons, notamment la sécheresse, les inondations, l'insécurité et la violence.</p> <p><i>CIA Field Listing: Refugees and Internally Displaced Persons</i>, CIA: https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/print_2194.html</p>

		sécheresse de ceux découlant d'autres facteurs.	
<p>Informations régionales (pour plus de contexte) :</p> <p><i>Mixed Migration in the East Africa & Yemen Region</i> (Regional Mixed Migration Secretariat, East Africa and Yemen, Conseil danois pour les réfugiés, juin 2017)</p> <p>http://regionalmms.org/monthlymaps/RMMS%20Mixed%20Migration%20Monthly%20Map%20June%202017.pdf</p>			

ANNEXE 2 : MIGRATION ET DÉPLACEMENT : PRINCIPAUX CONCEPTS

Le présent document est consacré aux personnes déplacées ou exposées à un risque de déplacement dans le contexte du changement climatique. Sont inclus les déplacements liés à des catastrophes météorologiques extrêmes exacerbées par le changement climatique, les phénomènes à évolution lente comme la désertification et la hausse du niveau des mers, ou l'association de plusieurs aléas. Dans la plupart des cas, les déplacements résultent d'une combinaison de facteurs, notamment la vulnérabilité chronique, avec le changement climatique qui amplifie toutes les menaces existantes.

Certaines personnes déplacées dans le contexte du changement climatique retournent chez elles, tandis que pour d'autres, le déplacement est permanent. La majorité des personnes déplacées dans le contexte du changement climatique restent dans leur pays et sont des PDI, tandis que d'autres sont contraintes de fuir à l'étranger.

Si les déplacements sont souvent soudains suite à une catastrophe, et donc clairement contraints et involontaires, il arrive que les communautés se déplacent de façon préventive, loin des zones très exposées aux effets du changement climatique. Nous mettons toutefois en garde contre tout raccourci limitant les déplacements climatiques à un acte « volontaire », car ce déplacement est contraint au moins en partie par le changement climatique.

Voici quelques brèves définitions des concepts clés dans le domaine de la migration et des déplacements.

Déplacement : Lorsque des personnes sont *forcées* de quitter leur domicile. Souvent, les personnes déplacées dépendent de l'aide humanitaire pour répondre à leurs besoins immédiats et pour protéger leurs droits. La majorité des personnes contraintes de fuir leur domicile restent dans leur pays et deviennent des personnes déplacées internes.

Migration : De façon générale, se rapporte au déplacement de personnes d'un lieu à un autre. Au sens large, elle inclut le déplacement de réfugiés et de personnes déplacées, ainsi que les migrants économiques, les personnes se déplaçant en interne et celles franchissant les frontières. Une migration peut être « réussie » lorsque les personnes prennent elles-mêmes les décisions les concernant, que leur migration s'inscrit sur le court terme, que leur communauté reste sur site dans l'attente de leur retour et que leur situation s'améliore. L'expression « migration de survie » peut être utilisée pour décrire les personnes qui se déplacent pour fuir une situation d'insécurité alimentaire grave, la violence ou d'autres menaces, qui joignent difficilement les deux bouts et sont dans l'incapacité de s'extraire de la pauvreté. L'expression « migration érosive » peut être utilisée pour décrire les cas où la décision de migrer aggrave encore la vulnérabilité et la pauvreté des foyers¹⁵².

Migration provisoire/saisonnaire : Les individus ou les familles se déplacent souvent pour s'adapter aux pressions environnementales. Par exemple, lors de la sécheresse dans le sud de l'Afrique, les membres d'une famille se déplacent pour tirer un revenu en dehors de l'exploitation, et reviennent chez eux une fois la sécheresse ou l'emploi terminé. Dans de nombreux pays des îles du Pacifique, certaines personnes migrent pour un emploi temporaire, ce qui leur permet d'envoyer des versements et de réduire la pression sur les ressources du foyer.

Réinstallation planifiée : Lorsqu'une partie ou la totalité de la communauté se réinstalle. Parfois, les communautés prennent la décision de migrer et reçoivent un soutien pour le faire, tandis que dans de nombreux cas les communautés sont déplacées contre leur volonté.

Populations piégées : Les personnes qui souhaitent ou doivent se déplacer, mais qui sont dans l'incapacité à le faire à cause d'un manque de moyens financiers ou de ressources sociales¹⁵³. Elles font face à une double peine, en étant plus exposées aux risques tout en étant encore moins à même de les fuir¹⁵⁴. Étant donné qu'elles figurent généralement déjà parmi les personnes les plus pauvres, leur vulnérabilité est vouée à s'aggraver¹⁵⁵.

Soudain ou à évolution lente : Le déplacement dans le contexte du changement climatique peut être associé à un phénomène soudain (comme une tempête, une inondation ou un feu de forêt) ou à des changements à évolution lente (comme la hausse du niveau des mers, la désertification ou une combinaison de facteurs). Mais la ligne entre des phénomènes soudains et à évolution lente est parfois floue. Par exemple, la hausse du niveau des mers accroît le risque de dégâts provoqués par des cyclones tropicaux, les ouragans étant plus fréquents lorsque le niveau de la mer est élevé. La sécheresse est généralement considérée comme un risque à évolution lente, même s'il est difficile de la classer dans l'une ou l'autre des catégories.

Réfugiés : Définis dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés comme des personnes qui se trouvent en dehors de leur pays et sont dans l'incapacité de revenir par crainte d'être persécutées¹⁵⁶.

Personnes déplacées internes (PDI) : Personnes contraintes ou obligées de fuir leur domicile, en particulier suite à un conflit armé, à la violence, à une violation des droits humains ou à une catastrophe naturelle, mais qui n'ont pas quitté leur pays d'origine¹⁵⁷.

Apatrides : Personnes qui n'ont plus de nationalité dans aucun pays¹⁵⁸. Sur le long terme et en l'absence de solutions légales, le changement climatique pourrait engendrer de nombreux apatrides suite à la perte de leur territoire souverain.

Pertes et dommages : Effets du changement climatique qui vont au-delà de la capacité d'adaptation des personnes affectées. Tandis que la migration est parfois considérée comme un aspect de l'adaptation au changement climatique, même une migration réussie peut impliquer de perdre des terres ancestrales, des liens culturels, des moyens de subsistance traditionnels et d'autres actifs. Le déplacement est donc étroitement lié aux pertes et aux dommages causés par le changement climatique.

ANNEXE 3 : LA MIGRATION ET LES DÉPLACEMENTS CAUSÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUI EN PARLE ?

Les pactes mondiaux sur la migration et les réfugiés 2018

En septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants¹⁵⁹, avec un ensemble complet d'engagements pour renforcer la protection des réfugiés et des migrants. Les deux nouveaux pactes mondiaux seront finalisés en 2018 : l'un pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'autre sur les réfugiés. Cette déclaration réaffirmait l'obligation des États à respecter totalement les droits humains des réfugiés et des migrants, la nécessité d'adopter une approche globale sur la mobilité des personnes, ainsi que l'importance de la coopération internationale et du partage des responsabilités. Les consultations concernant les nouveaux pactes mondiaux sont en cours, avec un processus séparé pour chaque pacte. Aucun ne sera juridiquement contraignant, bien qu'ils offrent une opportunité unique d'établir de nouvelles normes pour gérer les déplacements et les catastrophes dans le contexte du changement climatique et de renforcer la coopération et la solidarité internationales.

Groupe de travail WIM sur le déplacement

En adoptant l'Accord de Paris, les Parties ont convenu de créer un groupe de travail dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie (WIM) sur les pertes et les dommages pour formuler des recommandations pour des approches intégrées visant à prévenir, limiter et gérer les déplacements liés aux effets adverses du changement climatique. Ce groupe de travail présentera ses recommandations lors de la COP24 en 2018. Au moment où nous écrivons ces lignes, le groupe de travail s'est réuni une fois et a élaboré un plan d'action sur deux ans avec des activités visant à dresser un état des lieux des politiques et initiatives existantes, ainsi qu'à recueillir les données pertinentes.

Conseil des droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme travaille pour s'assurer que le changement climatique est bien pris en compte dans le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et pour soutenir le travail du groupe WIM sur le déplacement. Cela inclut de tenir des discussions avec un vaste panel de parties prenantes et de mener une étude début 2018 pour soutenir le processus du pacte mondial et du groupe de travail WIM sur le déplacement.

Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes

L'objectif de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes est de poursuivre le travail de l'initiative Nansen en faveur d'un agenda pour la protection des personnes déplacées par les catastrophes et le changement climatique. Les éléments clés de l'initiative Nansen et de l'Agenda pour la protection incluent l'admission et le séjour des personnes déplacées à l'étranger à cause d'une catastrophe naturelle, la réduction de la vulnérabilité dans leur pays d'origine, la réponse aux besoins des personnes déplacées internes et la mise en place de conditions de migration dans la dignité. La Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes est une plateforme multipartite pilotée par les États qui est très fortement engagée dans le processus de consultation sur les deux pactes mondiaux et soutenant le travail du groupe WIM sur le déplacement.

Réponses régionales

Les initiatives et les politiques bilatérales et régionales joueront un rôle de plus en plus important dans la gestion de la mobilité des personnes dans le contexte du changement climatique. On peut citer par exemple le Cadre stratégique pour le pastoralisme de l'Union africaine, qui soutient la mobilité transfrontalière des éleveurs¹⁶⁰ et l'amélioration des accords de mobilité de la main-d'œuvre entre l'Australie/la Nouvelle-Zélande et les pays des îles du Pacifique¹⁶¹.

Réponses nationales

Les politiques et les actions aux niveaux local et national sont essentielles pour limiter les déplacements et permettre une réinstallation réussie dans le même pays, lorsque la situation le permet. Par exemple, le gouvernement des Fidji a travaillé étroitement avec les communautés pour élaborer un programme de réinstallation à destination des villages affectés par la hausse du niveau des mers¹⁶². Le processus des Programmes Nationaux d'Adaptation (PNA) dans le cadre de la CCNUCC offre une opportunité pour renforcer les actions nationales visant à limiter et à gérer les déplacements, notamment en mobilisant l'aide internationale.

NOTES

- 1 Voir la note relative à la méthodologie dans l'Annexe 1.
- 2 Fiji Post-Disaster Needs Assessment: Tropical Cyclone Winston (État fidjien, mai 2016)
<http://reliefweb.int/report/fiji/fiji-post-disaster-needs-assessment-may-2016-tropical-cyclone-winston-february-20-2016>
- 3 43 million hit by South Asia Floods: Oxfam is Responding (Oxfam, 31 août 2017)
<https://www.oxfam.org/en/pressroom/pressreleases/2017-08-31/43-million-hit-south-asia-floods-oxfam-responding>
- 4 Mapping Choices: Carbon, Climate and Rising Seas – Our Global Legacy (Benjamin Strauss, Scott Kulp, Anders Levermann, Climate Central, 2015)
<http://sealevel.climatecentral.org/uploads/research/Global-Mapping-Choices-Report.pdf>
- 5 A Climate in Crisis: How Climate Change is Making Drought and Humanitarian Disaster Worse in East Africa (Tracy Carty, Oxfam, 2017)
<https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/mb-climate-crisis-east-africa-drought-270417-en.pdf>
- 6 UNHCR, The Environment and Climate Change (UNHCR, 2015)
<http://www.unhcr.org/540854f49.pdf>
- 7 D'après la base de données complète de l'Internal Displacement Monitoring Centre sur les nouveaux déplacements associés aux catastrophes
<http://www.internal-displacement.org/database/>
- 8 Voir la note relative à la méthodologie dans l'Annexe 1.
- 9 Voir la note relative à la méthodologie dans l'Annexe 1.
- 10 Gender and the Climate Change Agenda (Christine Haigh, Bernadette Vallely, Women's Environmental Network, 2010)
<https://www.gdnonline.org/resources/Gender%20and%20the%20climate%20change%20agenda%2021.pdf>
- 11 Le monde à l'envers : Un examen des risques pour la protection et le rôle du HCR dans les catastrophes naturelles (Hannah Entwisle, Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation du HCR, 2013)
<https://www.alnap.org/help-library/the-world-turned-upside-down-a-review-of-protection-risks-and-unhcr%E2%80%99s-role-in-natural>
- 12 No place to call home: Protecting Children's Rights when the Changing Climate Forces them to Flee (UNICEF, 2017)
<https://www.unicef.org.uk/wp-content/uploads/2017/04/No-Place-To-Call-Home.pdf>
- 13 UNHCR, The Environment and Climate Change (UNHCR, 2015)
<http://www.unhcr.org/540854f49.pdf>
- 14 António Guterres (2011). Déclaration lors de l'évènement intergouvernemental au niveau ministériel à l'occasion du soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du cinquantième anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, 7 décembre 2011.
<http://www.unhcr.org/fr-fr/admin/hcspeeches/4ef1f62b9/declaration-monsieur-antonio-guterres-haut-commissaire-nations-unies-refugies.html?query=guterres>
- 15 D'après la base de données de l'Internal Displacement Monitoring Centre sur les nouveaux déplacements associés aux catastrophes en 2016.
<http://www.internal-displacement.org/database/>
- 16 Voir la note relative à la méthodologie dans l'Annexe 1.
- 17 W. N. Adger, J. M. Pulhin, J. Barnett, G. D. Dabelko, G. K. Hovelsrud, M. Levy, Ú. Oswald Spring et C. H. Vogel (2014), Sécurité des personnes. Dans : Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2014), Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité. Cambridge University Press, Cambridge (Royaume-Uni) et New York, NY (États-Unis).
http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIAR5-Chap12_FINAL.pdf
- 18 Internal Displacement Monitoring Centre et Conseil norvégien pour les réfugiés (2017). Global Report on Internal Displacement (GRID) 2017.
<http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2017/pdfs/2017-GRID.pdf>
- 19 Clark Gray (2016), Trapped Populations: New Research Reveals How Climate Stops People Moving, While Displacing Others. Climate and Migration Coalition.
<http://climatemigration.org.uk/trapped-population-new-research-reveals-how-climate-stops-people-moving-while-displacing-others/>
- 20 Les migrations sont majoritairement internes. À l'heure actuelle, une personne sur sept est un migrant ; 232 millions sont des migrants internationaux et 740 millions des migrants internes. Organisation internationale pour les migrations (2014), Global Migration Trends: An Overview.
http://missingmigrants.iom.int/sites/default/files/documents/Global_Migration_Trends1.pdf

En valeur absolue, le nombre de personnes déplacées suite à une catastrophe naturelle a quadruplé sur les quatre dernières décennies. Le risque de déplacement a augmenté deux fois plus vite que la croissance démographique. Autrement dit, les populations sont deux fois plus exposées à fuir des catastrophes qu'elles ne l'étaient dans les années 1970. Justin Ginnetti, Chris Lavell, Travis Franck (2015), Disaster-Related Displacement Risk: Measuring the Risk and Addressing the Drivers. Internal Displacement Monitoring Centre et Conseil norvégien pour les réfugiés. <http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2015/20150312-global-disaster-related-displacement-risk-en.pdf>

Remarque : toutes les estimations des tendances de déplacement sont sujettes à diverses formes de reporting biaisé, notamment un reporting insuffisant dans certaines régions, un reporting insuffisant des événements de petite envergure, la qualité variable des informations disponibles et une augmentation probable du volume de données collectées sur les dernières années.

- 22 GIEC (2012), Gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique. Rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press. https://wg1.ipcc.ch/srex/downloads/SREX_SPM_French.pdf
- 23 Les déplacements liés aux risques climatiques et météorologiques ont augmenté à un rythme beaucoup plus soutenu que les déplacements découlant de risques géophysiques comme les volcans et les séismes. Global Estimates 2014: People Displaced by Disasters. Internal Displacement Monitoring Centre et Conseil norvégien pour les réfugiés, 2014. p. 37, Fig. 4.1 <http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2014/201409-global-estimates2.pdf>

Voir également : Steve Jennings (2011), Time's Bitter Flood: Trends in the number of reported natural disasters. Oxfam Grande-Bretagne. <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/times-bitter-flood-trends-in-the-number-of-reported-natural-disasters-133491>
- 24 D'après la base de données de l'Internal Displacement Monitoring Centre. <http://www.internal-displacement.org/database/>

Les catastrophes soudaines incluent les inondations, les tempêtes, les feux de forêt, les conditions climatiques extrêmes, les séismes, les éruptions volcaniques et les glissements de terrain. Ces chiffres n'incluent pas les catastrophes à évolution lente comme la sécheresse et la dégradation de l'environnement.
- 25 En 2016, le nombre de personnes nouvellement déplacées à cause d'un conflit ou de violences était de 6,1 millions.
Global Report on Internal Displacement (GRID) 2017. Op. cit.
- 26 Sean Vitousek, Patrick L. Barnard, Charles H. Fletcher, Neil Frazer, Li Erikson, Curt D. Storlazzi (2017), Doubling of coastal flooding frequency within decades due to sea-level rise. Nature. doi:10.1038/s41598-017-01362-7 <https://www.nature.com/articles/s41598-017-01362-7>

Robert M. DeConto, David Pollard (2016), Contribution of Antarctica to past and future sea-level rise. Nature. <https://www.nature.com/nature/journal/v531/n7596/full/nature17145.html>
- 27 Patrick L. Barnard et al. (2017), Doubling of coastal flooding frequency within decades due to sea-level rise. Op.cit.
- 28 Benjamin Strauss, Scott Kulp, Anders Levermann (2015), Mapping Choices: Carbon, Climate and Rising Seas – Our Global Legacy. Climate Central. <http://sealevel.climatecentral.org/uploads/research/Global-Mapping-Choices-Report.pdf>
- 29 Ibid.
- 30 Ronny Jumeau (2013), Small Island Developing States, Large Ocean States. Nations unies https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1772Ambassador%20Jumeau_EGM%20Oceans%20FINAL.pdf
- 31 Kevin Chand, James Sloane (2017), Submerged States and Legal Rights at Risk. Siwatibau & Sloan. <http://www.sas.com.fj/ocean-law-bulletins/submerged-states-and-the-legal-rights-at-risk>
- 32 Nic Maclellan et Sarah Meads (2016), After Paris: Climate Finance in the Pacific Islands. Oxfam Australie. <https://www.oxfam.org.au/wp-content/uploads/2016/09/EXECUTIVE-SUMMARY-After-Paris-Climate-Finance-in-the-Pacific-Islands.pdf>
- 33 Office of the President of the Republic of Kiribati, Kiribati Climate Change: Relocation. <http://www.climate.gov.ki/category/action/relocation/>
- 34 Richard Curtain, Matthew Dornan, Jesse Doyle, Stephen Howes (2016), Pacific Possible: Labour Mobility – The Ten Billion Dollar Prize. Université nationale australienne et Banque mondiale. <http://pubdocs.worldbank.org/en/555421468204932199/pdf/labour-mobility-pacific-possible.pdf>
- 35 Discours du Premier ministre fidjien Frank Bainimarama devant l'Assemblée générale des Nations unies, septembre 2017. <http://www.climatechangenews.com/2017/09/21/fiji-pm-frank-bainimaramas-speech-to-the-unga-in-full/>

- 36 NASA Earth Observatory, The Impact of Climate Change on Natural Disasters. https://earthobservatory.nasa.gov/Features/RisingCost/rising_cost5.php
- 37 « Selon les projections pour le XXI^e siècle, il est probable que sur le plan mondial, la fréquence des cyclones tropicaux va se réduire ou rester la même pour l'essentiel, parallèlement à une augmentation probable de la vitesse maximale des vents et de l'intensité des pluies imputables aux cyclones tropicaux, en moyenne mondiale. » (Probable = probabilité supérieure à 66 %.) GIEC (2013), Changements climatiques 2013 : Les éléments scientifiques. Groupe de travail I du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, p. 107 <http://www.climatechange2013.org>
- « Il est plus probable qu'improbable que la fréquence des tempêtes les plus intenses augmente dans certains bassins. » (Plus probable qu'improbable = probabilité supérieure à 50 %.) GIEC (2013), Changements climatiques 2013 : Les éléments scientifiques. Op.cit., p. 109
- 38 Jeff Masters (2016), Top Ten Tropical Cyclone Events of 2016 Potentially Influenced by Climate Change. Weather Underground. <https://www.wunderground.com/blog/JeffMasters/top-ten-tropical-cyclone-events-of-2016-potentially-influenced-by-clim.html>
- 39 Global Report on Internal Displacement (GRID) 2017, Op. cit. <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2017/pdfs/2017-GRID.pdf>
- 40 Gouvernement des Fidji (2016), Fiji Post-Disaster Needs Assessment: Tropical Cyclone Winston. <https://reliefweb.int/report/fiji/fiji-post-disaster-needs-assessment-may-2016-tropical-cyclone-winston-february-20-2016>
- 41 Global Report on Internal Displacement (GRID) 2017, Op. cit.
- 42 Gouvernement des Fidji (2016), Fiji Post-Disaster Needs Assessment: Tropical Cyclone Winston. Op. cit.
- 43 Global Report on Internal Displacement (GRID) 2017, Op. cit.
- 44 Conrad Wasko, Ashish Sharma (2017), Global Assessment of Flood and Storm Extremes with Increased Temperatures. Nature. doi:10.1038/s41598-017-08481-1 <https://www.nature.com/articles/s41598-017-08481-1>
- GIEC (2012), Gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique. Rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. https://wg1.ipcc.ch/srex/downloads/SREX_SPM_French.pdf
- 45 Global Report on Internal Displacement (GRID) 2016, Internal Displacement Monitoring Centre et Conseil norvégien pour les réfugiés. <http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2016/2016-global-report-internal-displacement-IDMC.pdf>
- Global Report on Internal Displacement (GRID) 2017, Op. cit.
- 46 Oxfam (31 août 2017), 43 million hit by South Asia Floods: Oxfam is responding. Communiqué de presse. <https://www.oxfam.org/en/pressroom/pressreleases/2017-08-31/43-million-hit-south-asia-floods-oxfam-responding>
- 47 Global Estimates 2015: People Displaced by Disasters. Internal Displacement Monitoring Centre et Conseil norvégien pour les réfugiés. <http://www.internal-displacement.org/assets/library/Media/201507-globalEstimates-2015/20150713-global-estimates-2015-en-v1.pdf>
- 48 Banque asiatique de Développement (2017), A Region at Risk: The Human Dimensions of Climate Change in Asia and the Pacific. DOI: <http://dx.doi.org/10.22617/TCS178839-2> <https://www.adb.org/sites/default/files/publication/325251/region-risk-climate-change.pdf>
- Muhammad Rehan Dastagir (2015), Modelling Recent Climate Change Induced Extreme Weather Events in Bangladesh: A Review. Weather and Climate Extremes. Vol 7:49–60. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2212094714000826>
- 49 Displacement Solutions (2012), Climate Displacement in Bangladesh. https://unfccc.int/files/adaptation/groups_committees/loss_and_damage_executive_committee/application/pdf/ds_bangladesh_report.pdf
- DECCMA (2017), The Ganges Brahmaputra Meghna Delta: Understanding the Present State of Climate Change, Adaptation and Migration. http://generic.wordpress.soton.ac.uk/deccma/wp-content/uploads/sites/181/2017/10/68439-A4-DECCMA-GBM_final_web.pdf
- 50 Displacement Solutions (2012), Climate Displacement in Bangladesh. Op.cit. https://unfccc.int/files/adaptation/groups_committees/loss_and_damage_executive_committee/application/pdf/ds_bangladesh_report.pdf
- Maximillan Martin, Yi Kang, Motasim Billah, Tasneem Siddiqui, Richard Black, Dominic Kniveton (2013), Climate Change and Migration in Bangladesh. Climate and Development Knowledge Network. <http://www.preventionweb.net/publications/view/36171>

- 51 Displacement Solutions (2012), Climate Displacement in Bangladesh. Op. cit.
- 52 Déclaration de son Excellence Dr Fakhruddin Ahmed, Premier ministre, Gouvernement de la République populaire du Bangladesh, lors d'une réunion de haut niveau sur le changement climatique, New York, 24 septembre 2007.
<http://www.un.org/webcast/climatechange/highlevel/2007/pdfs/bangladesh-eng.pdf>
- Oxfam précise que cette prévision est contestée, certaines analyses affichant un chiffre inférieur. Voir par exemple : What Will Become of Bangladesh' Climate Migrants. Climate Home, 2017. <http://www.climatechangenews.com/2017/08/14/will-become-bangladesh-climate-migrants/>
- 53 DECCMA (2017), The Ganges Brahmaputra Meghna Delta: Understanding the Present State of Climate Change, Adaptation and Migration. Op. cit.
- 54 La Banque mondiale (2016), Bangladesh: Building Resilience to Climate Change.
<http://www.worldbank.org/en/results/2016/10/07/bangladesh-building-resilience-to-climate-change>
- 55 Voir par exemple : Sarah Barakat, Md. Badi Akhter, Ashish Kumar Bakshi, Md Khalid Hossain (2017), Renforcement de la résilience et leadership des femmes au Bangladesh. Oxfam. DOI:10.21201/2017.9811
<https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/resilience-building-and-womens-leadership-in-bangladesh-620296>
- 56 Tracy Carty (2017), A Climate in Crisis: How Climate Change is Making Drought and Humanitarian Disaster Worse in East Africa. Op. cit.
- 57 GIEC (2012), Gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique. Op. cit.
- 58 OIM (2009), Migration, Environnement et Changement Climatique: Assessing the Evidence. Organisation internationale pour les migrations.
http://publications.iom.int/system/files/pdf/migration_and_environment.pdf
- 59 Alex de Sherbinin, Macy Levy, Susana Adamo, Kytt MacManus, Greg Yetman, Valentine Mara., Liana Razafindrazay, Benjamin Goodrich, Tanja Srebotnjak, Cody Aichele (2012), Migration and Risk: Net Migration in Marginal Ecosystems and Hazardous Areas. Environmental Research Letters.
<http://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/7/4/045602>
- 60 UNCCD (2014), Desertification: The Invisible Frontline. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.
http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/NEW_Invisible_%20Front_Line_%20EN.pdf
- 61 Justin Ginnett, Travis Franck (2014), Assessing Drought Displacement Risk for Kenyan, Ethiopian and Somali Pastoralists. Internal Displacement Monitoring Centre et Conseil norvégien pour les réfugiés.
<http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2014/201405-horn-of-africa-technical-report-en.pdf>
- 62 Tracy Carty (2017), A Climate in Crisis: How Climate Change is Making Drought and Humanitarian Disaster Worse in East Africa. Op. cit.
- 63 Tamer Arifi, Radha Govil, Patrick. Sakdapolrak, Koko Warner (2012), Climate Change, Vulnerability and Human Mobility: Perspectives of Refugees from the East and Horn of Africa. UNHCR
<http://www.unhcr.org/en-au/protection/environment/4fe8538d9/climate-change-vulnerability-human-mobility-perspectives-refugees-east.html>
- 64 UNCCD (2014), Desertification: The Invisible Frontline. Op. cit.
- 65 James Firebrace (2016), The Hidden Crisis in Eastern Somaliland: An Assessment of the Drought Affected Areas from Ground Observations and Interviews.
http://e-voice.org.uk/kingston-somali-community/files/view/JFA_Final_Report_on_Drought_in_Eastern_Somaliland_22_Dec_2016.pdf
- 66 Tracy Carty (2017), A Climate in Crisis: How Climate Change is Making Drought and Humanitarian Disaster Worse in East Africa. Op. cit.
- 67 Ibid.
- 68 Oxfam (5 octobre 2017), Horn of Africa Drought Response. Issue No. 4.
<https://reliefweb.int/report/somalia/horn-africa-drought-response-issue-no-04-5th-october-2017>
- 69 Horn of Africa: A Call for Action (Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, février 2017)
<https://reliefweb.int/report/ethiopia/horn-africa-call-action-february-2017-enar>
- 70 Tracy Carty (2017), A Climate in Crisis: How Climate Change is Making Drought and Humanitarian Disaster Worse in East Africa. Op. cit.
- 71 Mariam Traore Chazalnoel, Eva Mach, Dina Ionesco (2017), Extreme Heat and Migration. Organisation internationale pour les migrations. <https://publications.iom.int/books/extreme-heat-and-migration>

- 72 Ibid.
- 73 E. Hanna, L. Hughes, J. Fenwick (2016), *The Silent Killer: Climate Change and the Health Impacts of Extreme Heat*. Climate Council.
<https://www.climatecouncil.org.au/silentkillerreport>
- 74 Ibid.
- 75 Eun-Soom Im, Jeremy S. Pal, Elafatih A. B. Eltahir (2017), *Deadly Heat Waves Projected in Densely Populated Agricultural Regions of South Asia*. *Science Advances*.
<http://advances.sciencemag.org/content/3/8/e1603322>
- 76 Tom K. R. Matthews, Robert L. Wilby, Conor Murphy (2017), *Communicating the Deadly Consequences of Global Warming for Human Heat Stress*. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*.
<http://www.pnas.org/content/114/15/3861>
- 77 Lisa Friedman (2014), *Heat Stress Drives Climate Migration*. *Scientific American*.
<https://www.scientificamerican.com/article/heat-stress-drives-climate-migration/>
- 78 Jeremy S. Pal, Elafatih A. B. Eltahir (2016), *Future Temperature in Southwest Asia Projected to Exceed a Threshold for Human Adaptability*. *Nature Climate Change*. 6:197–200
doi:10.1038/nclimate2833
<http://www.nature.com/nclimate/journal/v6/n2/full/nclimate2833.html>
- 79 Cité dans : Steve Jennings, John Magrath (2009), *What Happened to the Seasons?* Oxfam Grande-Bretagne.
<http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/what-happened-to-the-seasons-changing-seasonality-may-be-one-of-the-major-impac-112501>
- 80 de 2 700 (sur la période de référence 1981–2010) à 151 000 [80 100–239 000] entre 2071 et 2100. Cette projection se base sur un scénario de continuité concernant les émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Giovanni Forzieri, Alessandro Cescatti, Filipe Batista e Silva, Luc Feyen (2017), *Increasing Risk Over Time of Weather-related Hazards to the European Population: A Data-Driven Prognostic Study*. *The Lancet Planetary Health*.
[http://dx.doi.org/10.1016/S2542-5196\(17\)30082-7](http://dx.doi.org/10.1016/S2542-5196(17)30082-7)
[http://thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196\(17\)30082-7/fulltext?dgcid=etoc-edschoice_email_Aug](http://thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(17)30082-7/fulltext?dgcid=etoc-edschoice_email_Aug)
- 81 Mariam Traore Chazalnoel, Eva Mach, Dina Ionesco (2017), *Extreme Heat and Migration*. Op.cit.
- 82 E. Hanna, L. Hughes, J. Fenwick (2016), *The Silent Killer: Climate Change and the Health Impacts of Extreme Heat*. Op. cit.
- 83 Jeremy S. Pal, Elafatih A. B. Eltahir (2016), *Future Temperature in Southwest Asia Projected to Exceed a Threshold for Human Adaptability*. Op. cit.
Cette étude définit le seuil de tolérance humaine à une température du thermomètre mouillé (une mesure combinant la température et l'humidité) de 35 °C. Les projections se basent sur un scénario de continuité concernant les émissions de gaz à effet de serre dans le monde.
- 84 Maryann Bylander (2013), *Depending on the Sky: Environmental Distress, Migration, and Coping in Rural Cambodia*. *International Migration*. DOI : 10.1111/imig.12087
<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/imig.12087/full>
- 85 Ibid.
- 86 PAM (2017), *Aux racines de l'exode : Sécurité alimentaire, conflits et migration internationale*. Programme alimentaire mondial.
https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000020872/download/?_ga=2.159455358.299935887.1508911490-1130076197.1508911490
- 87 Adrian Detges (2017), *Climate change and Conflict – Reviewing the Statistical Evidence: A Summary for Policy Makers*. Climate Diplomacy, Adelphi et Bureau fédéral allemand des Affaires étrangères. Berlin : Adelphi.
<https://www.adelphi.de/en/publication/climate-and-conflict-reviewing-statistical-evidence>
- 88 Tamer Arifi, Radha Govil, Patrick. Sakdapolrak, Koko Warner (2012), *Climate Change, Vulnerability and Human Mobility: Perspectives of Refugees from the East and Horn of Africa*. Op. cit.
- 89 Katharina Nett, Lukas Rüttinger (2016), *Insurgency, Terrorism and Organized Crime in a Warming Climate*. Climate Diplomacy, Adelphi et Bureau fédéral allemand des Affaires étrangères. Berlin : Adelphi. <https://www.adelphi.de/en/publication/insurgency-terrorism-and-organised-crime-warming-climate>
- 90 UNICEF (2017), *No Place to Call Home: Protecting Children's Rights when the Changing Climate Forces them to Flee*. UNICEF.
<https://www.unicef.org.uk/wp-content/uploads/2017/04/No-Place-To-Call-Home.pdf>

- 91 Par exemple, la Suisse comme le Népal doivent faire face à une augmentation du niveau de l'eau dans les lacs glaciaires, la hausse des températures accélérant la fonte des glaciers. En Suisse, les lacs sont généralement purgés pour réduire le risque d'inondations soudaines qui feraient des victimes et déplaceraient des populations. Le Népal ne dispose pas des mêmes ressources pour entreprendre ces travaux coûteux, si bien qu'une telle menace pèse sur les communautés en aval. Germanwatch (2004), *Glacial Lake Outburst Floods in Nepal and Switzerland: New Threats Due to Climate Change*.
<https://germanwatch.org/download/klak/fb-gl-e.pdf>
- 92 Par exemple, les séquelles persistantes du typhon Haiyan ont plongé 1,5 million de Philippins dans une situation extrême (avec moins de 1,25 dollar par jour), et près de 6 millions de personnes ont perdu leur emploi et leurs moyens de subsistance au lendemain de la catastrophe. Banque asiatique de Développement (2015), *Confront Climate Change to Make Growth More Inclusive*.
<https://www.adb.org/news/confront-climate-change-make-growth-more-inclusive-independent-evaluation-ADB>
- 93 Voir la note relative à la méthodologie dans l'Annexe 1.
- 94 Voir la note relative à la méthodologie dans l'Annexe 1.
- 95 Si en valeur absolue les pertes économiques provoquées par une catastrophe climatique sont supérieures dans les pays à revenu élevé, elles sont nettement plus préjudiciables dans les pays à faible revenu en proportion du PIB. Entre 1995 et 2015, ces pertes économiques s'élevaient à 0,2 % du PIB dans les pays à revenu élevé et à 5 % du PIB dans les pays à faible revenu. *The Human Cost of Weather-Related Disasters 1995–2015*. Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe, Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, p. 25, Fig. 15.
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/COP21_WeatherDisastersReport_2015_FINAL.pdf
- 96 On entend par « mouvements de masse » des glissements de terrain, chutes de pierres, coulées de boue et autres chutes de matériaux du haut d'une pente. Ceux qui sont provoqués par des précipitations et d'autres phénomènes hydrologiques (et non géophysiques, comme pour les séismes) sont qualifiés de mouvements de masse humide.
- 97 *Global Estimates 2015: People Displaced by Disasters*. Internal Displacement Monitoring Centre et Conseil norvégien pour les réfugiés.
<http://www.internal-displacement.org/assets/library/Media/201507-globalEstimates-2015/20150713-global-estimates-2015-en-v1.pdf>
- 98 Chris Kromm et Sue Sturgis (2008), *Hurricane Katrina and the Guiding Principles on Internal Displacement: A global human rights perspective on a national disaster*. Institute for Southern Studies. https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2012/04/0114_ISSKatrina.pdf
- 99 Úrsula Oswald Spring (2008), *Gender and Disasters – Human, Gender and Environmental Security: A Huge Challenge*. Université des Nations unies et Munich Re Foundation.
http://www.munichre-foundation.org/dms/MRS/Documents/Source2008_Oswald_SpringGenderAndDisasters.pdf
- 100 Laura Bliss (2015), *10 Years Later, There's So Much We Don't Know About Where Katrina Survivors Ended Up*. CityLab
<https://www.citylab.com/equity/2015/08/10-years-later-theres-still-a-lot-we-dont-know-about-where-katrina-survivors-ended-up/401216/>
- 101 *Challenges Facing Indigenous Peoples of Asia* Spotlighted as UN Forum continues 2014 session. Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Centre d'actualités de l'ONU, 19 mai 2014.
<http://www.un.org/en/development/desa/news/social/indigenous-peoples-of-asia.html>
- 102 Maxine Burkett, Robert R. M. Verchick, David Flores (2017), *Reaching Higher Ground: Avenues to Secure and Manage New Land for Communities Displaced by Climate Change*. Centre for Progressive Reform.
http://progressivereform.org/articles/ReachingHigherGround_1703.pdf
- 103 Christine Haigh, Bernadette Vallely (2010), *Gender and the Climate Change Agenda*. Women's Environmental Network.
<https://www.gdnonline.org/resources/Gender%20and%20the%20climate%20change%20agenda%2021.pdf>
- 104 Ibid.
- 105 Koko Warner, Tamer Afifi (2014), *Where the Rain Falls: Evidence from Eight Countries on how Vulnerable Households use Migration to Manage the Risk of Rainfall Variability and Food Insecurity*. *Climate and Development*. DOI : 10.1080/17565529.2013.835707
<http://www.merit.unu.edu/seminars/docs/1434356755.pdf>
- 106 Adrea Milan, Sergio Ruano (2014), *Rainfall variability, food insecurity and migration in Cabricán, Guatemala*. *Climate and Development*. DOI : 10.1080/17565529.2013.857589
<http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/17565529.2013.857589>
- 107 Koko Warner, Tamer Afifi (2014), *Where the Rain Falls*. Op.cit.
- 108 Clark L. Gray (2010), *Gender, Natural Capital, and Migration in the Southern Ecuadorian Andes*. *Environment and Planning*.
<http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1068/a42170>

- 109 Christine Haigh, Bernadette Vallely (2010), Gender and the Climate Change Agenda. Op. cit.
Eric Neumayer, Thomas Plümper (2007), The Gendered Nature of Natural Disasters: The Impact of Catastrophic Events on the Gender Gap in Life Expectancy, 1981–2002. The London School of Economics and Political Science. DOI : 10.1111/j.1467-8306.2007.00563.x
[http://eprints.lse.ac.uk/3040/1/Gendered_nature_of_natural_disasters_\(LSERO\).pdf](http://eprints.lse.ac.uk/3040/1/Gendered_nature_of_natural_disasters_(LSERO).pdf)
- 110 Ashbindu Singha, Jenny Svensson, Anushka Kalynpur (2010), The State of Sex-disaggregated Data for Assessing the Impact of Climate Change. *Procedia Environmental Sciences*. 1:395–404 doi.org/10.1016/j.proenv.2010.09.027
<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1878029610000289>
Oxfam (2005), The Tsunami's Impact on Women.
<http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-tsunamis-impact-on-women-115038>
- 111 Hannah Entwisle (2013), Le monde à l'envers : Un examen des risques pour la protection et le rôle du HCR dans les catastrophes naturelles. Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation du HCR.
<https://www.alnap.org/help-library/the-world-turned-upside-down-a-review-of-protection-risks-and-unhcr%E2%80%99s-role-in-natural>
- 112 Ibid.
- 113 Angela Sherwood, Megan Bradley, Lorenza Rossi, Rufa Guiam, Bradley Mellicker (2014), Resolving Post-Disaster Displacement: Insights from Philippines after Typhoon Haiyan/Yolanda. Brookings et Organisation internationale pour les migrations.
<https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/Resolving-PostDisaster-DisplacementInsights-from-the-Philippines-after-Typhoon-Haiyan-June-2015.pdf>
- 114 Ibid.
- 115 UNICEF (2017), No Place to Call Home: Protecting Children's Rights when the Changing Climate Forces them to Flee. Op. cit.
- 116 UNICEF (2015), Unless We Act Now: The Impact of Climate Change on Children.
https://www.unicef.org/publications/files/Unless_we_act_now_The_impact_of_climate_change_on_children.pdf
- 117 Organisation internationale pour les migrations, Displacement Tracking Matrix – Somalia.
<http://www.globaldtm.info/fr/somalia/>
- 118 UNICEF (2017), No Place to Call Home: Protecting Children's Rights when the Changing Climate Forces them to Flee. Op. cit.
- 119 Hannah Entwisle (2013), Le monde à l'envers : Un examen des risques pour la protection et le rôle du HCR dans les catastrophes naturelles. Op. cit.
- 120 UNICEF (2017), No Place to Call Home: Protecting Children's Rights when the Changing Climate Forces them to Flee. Op. cit.
- 121 Danzhen You, David Anthony (2012), Generation 2025 and Beyond: The Critical Importance of Understanding Demographic Trends for Children in the 21st Century. UNICEF.
https://www.unicef.org/media/files/Generation_2015_and_beyond_15_Nov2012_e_version.pdf
- 122 UNICEF (2017), No Place to Call Home: Protecting Children's Rights when the Changing Climate Forces them to Flee. Op. cit.
- 123 Ibid.
- 124 Ibid.
- 125 Fin 2016, il y avait 65,6 millions de personnes contraintes au déplacement dans le monde, dont 22,5 millions réfugiés et 40,3 millions de personnes déplacées internes.
UNHCR (2016), Global Trends: Forced Displacements in 2016 (UNHCR)
<http://www.unhcr.org/globaltrends2016/>
La majorité se trouve dans les « zones exposées au changement climatique » du globe.
UNHCR (2015), The Environment and Climate Change.
<http://www.unhcr.org/540854f49.pdf>
- 126 UNHCR (17 mars 2015), Le HCR débute le transfert de 50 000 réfugiés affectés par les inondations en Éthiopie. Communiqué de presse.
<http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2015/3/5508603fc/hcr-debute-transfert-50-000-refugies-affectes-inondations-ethiopie.html>
- 127 UNICEF (2017), No Place to Call Home: Protecting Children's Rights when the Changing Climate Forces them to Flee. Op. cit.
- 128 Global Report on Internal Displacement (GRID) 2017, Internal Displacement Monitoring Centre et Conseil norvégien pour les réfugiés.
<http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2017/pdfs/2017-GRID.pdf>
- 129 IDMC (2012), The Neglected Generation: The Impact of Displacement on Older People. Internal Displacement Monitoring Centre, HelpAge International.
<http://www.internal-displacement.org/library/publications/2012/the-neglected-generation-the-impact-of-displacement-on-older-people>
- 130 Aleema Shivji (2010), Disability in Displacement. *Forced Migration Review*.
<http://www.fmreview.org/sites/fmr/files/FMRdownloads/en/disability/FMR35/04-07.pdf>

- 131 Allan Beesey Siriwan Limsakul Euan McDougall (2016), Hazard Exposure and Vulnerability of Migrants in Thailand: A Desk Study for the Capacity-Building Programme 'Reducing the Vulnerability of Migrants in Emergencies'. Organisation internationale pour les migrations. https://micicinitiative.iom.int/sites/default/files/resource_pub/docs/micic_thailand_desk_study_web.pdf
- 132 National Dalit Watch (2011), Addressing Caste Discrimination in Humanitarian Response. Campagne nationale sur les droits humains des Dalits. http://idsn.org/wp-content/uploads/user_folder/pdf/New_files/India/2012/IDSN-EU_study_on_CBD_in_humanitarian_response_by_NDW.pdf
- 133 National Dalit Watch (2015), Tsunami to 2015 Floods: No Respite for Dalits in Disaster Response, Tamil Nadu. National Dalit Watch – Campagne nationale sur les droits humains des Dalits, Social Awareness Society for Youth – Tamil Nadu. <http://www.ncdhr.org.in/publications/Report%20of%20Initial%20Findings%20from%20Immediate%20Needs%20Assessment%20and%20Monitoring%20Responses%20towards%20Affected%20Dalit%20Communities.pdf>
- 134 En novembre 2016, les membres du Climate Vulnerable Forum (un groupe de près de 50 pays très vulnérables au changement climatique) se sont engagés dans une action climatique ambitieuse, notamment en s'employant à évoluer vers 100 % d'énergies renouvelables le plus rapidement possible et au plus tard entre 2030 et 2050. Comme l'a indiqué le groupe, « l'action climatique ne limite pas le développement, mais le renforce ».
- Climate Vulnerable Forum (18 novembre 2016). Climate Vulnerable Forum Commit to Stronger Climate Action at COP22. https://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/cvf_declaration_release_en.pdf
- 135 Alors que les pays développés ont enregistré des progrès importants pour mobiliser en commun 100 milliards de dollars chaque année sous la forme d'un financement international de la lutte contre le changement climatique, une analyse menée par Oxfam suggère qu'en moyenne seulement 4 à 8 milliards de dollars ont été consacrés à l'adaptation au changement climatique en 2013 et 2014. Cette somme est outrageusement inadéquate, étant donné que le coût de l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement est estimé entre 140 et 300 milliards de dollars chaque année d'ici 2030, et même entre 280 et 500 milliards de dollars chaque année d'ici 2050.
- (2016), Roadmap to US\$100 Billion. <http://dfat.gov.au/international-relations/themes/climate-change/Documents/climate-finance-roadmap-to-us100-billion.pdf>
- Tracy Carty, Jan Kowalzig, Annaka Peterson (2016), Les vrais chiffres des financements climat : Où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ? Oxfam. <https://www.oxfam.org/fr/rapports/les-vrais-chiffres-des-financements-climat>
- PNUE (2016), Adaptation Finance Gap Report. Programme des Nations Unies pour l'environnement. <http://www.unep.org/adaptationgapreport/sites/unep.org.adaptationgapreport/files/documents/agr2016.pdf>
- 136 Oxfam recommande que les pays développés consacrent 5 % de l'APD à l'atténuation des risques de catastrophe.
- 137 Framework for Resilient Development in the Pacific: An Integrated Approach to Address Climate Change and Disaster Risk Management 2017–2030. <http://www.forumsec.org/resources/uploads/embeds/file/Annex%201%20-%20Framework%20for%20Resilient%20Development%20in%20the%20Pacific.pdf>
- 138 Nic Maclellan, Sarah Meads (2016), After Paris: Climate Finance in the Pacific Islands. Oxfam Australie. <https://www.oxfam.org.au/wp-content/uploads/2016/09/EXECUTIVE-SUMMARY-After-Paris-Climate-Finance-in-the-Pacific-Islands.pdf>
- 139 Les personnes déplacées internes par des catastrophes sont couvertes par les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Ces principes identifient les droits reconnus à l'international pour celles et ceux qui ont dû quitter leur domicile après une catastrophe, entre autres.
- UN OCHA (2014), Guiding Principles on Internal Displacement. Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires. <https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/GuidingPrinciplesDispl.pdf>

- 140 La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés couvre les personnes qui fuient la persécution. Bien que l'on puisse défendre l'idée selon laquelle les personnes pauvres qui fuient les effets du changement climatique fuient effectivement une persécution (car la pollution climatique relève principalement des pays riches et des élites fortunées, tandis que les effets sont ressentis de façon disproportionnée par les populations pauvres qui n'ont que très peu contribué au problème), toute modification de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés pour y intégrer les personnes déplacées suite aux effets du changement climatique est souvent considérée comme trop complexe. D'autres points distinguent les personnes déplacées pour des raisons climatiques et les réfugiés, tels que définis dans la Convention. Les réfugiés peuvent être persécutés par leur propre gouvernement, ou ne pas bénéficier d'une protection par leur gouvernement face aux persécutions perpétrées par des tiers. Mais les critères de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés peuvent toutefois s'appliquer dans certaines circonstances, par exemple lorsque les membres d'un groupe ethnique se voient refuser l'accès à l'aide suite à une catastrophe. La Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, un texte régional qui protège les réfugiés en Amérique latine, inclut une définition étendue des réfugiés qui peut s'appliquer aux personnes déplacées suite à une catastrophe naturelle. UNHCR (2013), Summary Conclusions on the Interpretation of the Extended Refugee Definition in the 1984 Cartagena Declaration. <http://www.unhcr.org/protection/expert/53bd4d0c9/summary-conclusions-interpretation-extended-refugee-definition-1984-cartagena.html>
- 141 Atle Solberg (10 mars 2017), Interview: Preparing for Disaster and Climate Migration. Open Democracy. <https://www.opendemocracy.net/beyondslavery/safepassages/atle-solberg/interview-preparing-for-climate-and-disaster-migration>
- 142 Jillian Ash, Jillian Campbell (2016), Climate Change and Migration: The Case of Pacific Islands and Australia. *Journal of Pacific Studies*. <https://espace.library.uq.edu.au/view/UQ:394197>
- 143 UN OCHA (2017), Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2017 – Rapport d'étape de juin. Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires. <http://www.unocha.org/sites/unocha/files/dms/GHO-JuneStatusReport2017-FR.pdf>
- 144 On entend par « COP23 » la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique.///fin de la partie relue avant livraison partielle///
- 145 D'après l'Accord de Paris (Article 2), les Parties ont pris plusieurs engagements, notamment : « [Contenir] l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et [poursuivre] l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques. » Nations unies (2015), Accord de Paris. http://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf
- 146 D'après les réductions cumulées de gaz à effet de serre contenues dans les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) des Parties. Joeri Rogeli, Michel den Elzen, Niklas Höhne, Taryn Fransen, Hanna Fekete, Harald Winkler, Roberto Schaeffer, Fu Sha, Keywan Riahi, Malte Meinshausen (juin 2016), Paris Agreement Climate Proposals Need a Boost to Keep Warming Well Below 2°C. *Nature*. doi:10.1038/nature18307 <http://www.nature.com/nature/journal/v534/n7609/full/nature18307.html>
- 147 Internal Displacement Monitoring Centre. Database. <http://www.internal-displacement.org/database/>
- 148 Nations unies (2017), World Population Prospects 2017. Division de la population des Nations unies/DESA. <https://esa.un.org/unpd/wpp/Download/Standard/Population/>
- 149 Internal Displacement Monitoring Centre (août 2017), Internal Displacement Mid-Year Figures (January–June 2017). <http://www.internal-displacement.org/library/publications/2017/midyear-figures-2017>
- 150 Internal Displacement Monitoring Centre. Internal Displacement Updates. <http://www.internal-displacement.org/internal-displacement-updates/>
- 151 OIM (2017), Displacement Overview Estimates Post-hurricanes Irma and Jose. Organisation internationale pour les migrations. Dernière visite le 9 octobre 2017. <http://displacement.iom.int/caribbean-emergency-2017>
- 152 Koko Warner, Tamer Afifi, Kevin Henry, Tonya Rawe, Christopher Smith, Alex de Sherbinin (2012), Where the Rain Falls: Climate Change, Food and Livelihood Security, and Migration. Université des Nations unies et CARE. http://www.un.org/esa/population/meetings/eleventhcoord2013/warner_climate_change_food_security_migration.pdf
- 153 Foresight (2011), Migration and Global Environmental Change: Future Challenges and Opportunities. Bureau du gouvernement britannique pour la science. Londres. <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/867migrationscience.pdf>

- 154 Richard Black, Dominic Kniveton, Kerstin Schmidt-Verkerk (2013), Migration and Climate Change: Towards an Integrated Assessment of Sensitivity. Dans : T. Faist et J. Schade (eds.) (2013), Disentangling Migration and Climate Change. Springer. DOI : 10.1007/978-94-007-6208-4_2
http://www.springer.com/cda/content/document/cda_downloadaddocument/9789400762077-c2.pdf?SGWID=0-0-45-1402928-p174869302
- 155 Koko Warner, Tamer Afifi (2014), Where the Rain Falls: Evidence from Eight Countries on how Vulnerable Households use Migration to Manage the Risk of Rainfall Variability and Food Insecurity. Op. cit.
- 156 UNHCR, Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.
<http://www.unhcr.org/fr-fr/about-us/background/4b14f4a62/convention-protocole-relatifs-statut-refugies.html?query=convention%20r%C3%A9fugi%C3%A9s>
- 157 UN OCHA (2014), Guiding Principles on Internal Displacement. Op. cit.
- 158 UNHCR, Conventions des Nations unies sur l'apatridie.
<http://www.unhcr.org/fr-fr/conventions-nations-unies-lapatridie.html?query=apatride>
- 159 Nations unies (2015), Déclaration de New York.
<http://refugeesmigrants.un.org/fr/d%C3%A9claration-de-new-york>
- 160 Union africaine (2010), Cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique : Sécuriser, protéger et améliorer les vies, les moyens de subsistance et les droits des communautés pastorales.
https://publications.cta.int/media/publications/downloads/1736_PDF.pdf
- 161 Richard Curtain, Matthew Dornan, Jesse Doyle, Stephen Howes (2016), Pacific Possible: Labour Mobility – The Ten Billion Dollar Prize. Université nationale australienne et Banque mondiale.
<http://pubdocs.worldbank.org/en/555421468204932199/pdf/labour-mobility-pacific-possible.pdf>
- 162 Julia Edwards (2016), A Story of Relocation and Rising Sea Levels: Vunidogoloa Village, Vanua Levu, Fiji. Global Ministries.
<http://www.umcmission.org/find-resources/new-world-outlook-magazine/2016/may/june/0614risingsealevels>

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (www.ibis-global.org)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Japon (www.oxfam.jp)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

www.oxfam.org



OXFAM